
SÉANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

Le mardi 17 septembre 2019, à 19h, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le lundi 10 septembre 2019, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
M. André TILLOY
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Eve DESBONNETS
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)
M. Pierre LELLOUCHE (pouvoir à M. Vincent BALADI)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD (pouvoir à Mme Eve DESBONNETS)
M. Charles BEIGBEDER

08 2019 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2019 14

Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2019

2019 DAC 358

Subvention de 4.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

2019 DAC 716

Subvention de 4.000 euros à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin dans le cadre de l'action culturelle locale (8^e)

2019 DFPE 52

Subventions de 6 313 304 euros, prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

2019 DU 46

ZAC Beaujon - Acquisition d'un jardin public auprès de la SemPariSeine

2019 DASCO 81

Divers collèges - Dotations de 1 400 000 euros pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2019 DDCT 124

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

08 2019 15

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^{ème} arrondissement a la charge

2019 DDCT 122

Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

2019 DDCT 123

Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

2019 DAC 78

Subventions de 392.574 euros et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

2019 DAC 271

Subventions de 242.000 euros conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

2019 DAE 180

Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

2019 DAE 218

Subvention de 220.000 euros et convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année

2019 DAE 255

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

2019 DAE 240

Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

2019 DAE 281

Signature d'une convention d'occupation du domaine public - appel à propositions 125 avenue des Champs-Élysées

2019 DASCO 93

Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020

2019 DASCO 96

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

2019 DASCO 97

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)

2019 DEVE 125

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens

2019 DJS 30

Subventions de 136.000 euros et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)

2019 DU 220

Classification d'une nouvelle voie du 8^e arrondissement au titre des droits de voirie

2019 DASCO 99

Collèges publics parisiens – Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges

V08 2019 16

Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif au gymnase Roquépine

V08 2019 17

Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à l'isolation thermique de l'école Louis de Funès

V08 2019 18

Vœu de Mme Corine BARLIS, relatif au stationnement anarchique de trottinettes électriques et vélos sur les trottoirs dans le 8^e arrondissement

Q08 2019 14

Question orale de Madame Corine BARLIS, relative aux réunions des Conseils de quartier avant les élections municipales de 2020

V08 2019 19

Vœu de Mme Corine BARLIS relatif aux travaux en cours de réalisation rue de Ponthieu

Q08 2019 15

Question orale de Madame Corine BARLIS, relative au vote pour le Budget Participatif 2019

1 ° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme d'HAUTESERRE** ouvre la séance du Conseil du 8^e arrondissement.

La séance est ouverte.

2 ° / 08 2019 13 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer la séance par la désignation du secrétaire de séance. Je demande à Vincent BALADI, d'être secrétaire de séance. Il l'accepte. Vous êtes d'accord ? Merci.

M. Vincent BALADI est élu membre à l'unanimité des membres présents

3 ° / 08 2019 14 — Approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 8^e arrondissement du 25 juin 2019

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

Mme BARRIS : Je suis désolée mais j'ai encore de nombreuses remarques de forme. Nous nous sommes réunis il y a trois mois. Je vais transmettre les remarques aux services car il y a plusieurs phrases qui ne veulent rien dire. Il est donc dommage que Monsieur GAUGER ne soit pas là. Je me demande si les PV sont réellement relus. Le secrétaire de séance doit réellement prendre le temps de relire.

Mme d'HAUTESERRE : Le service administratif fera les modifications. Je mets aux voix.

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2019 est **APPROUVE A L'UNANIMITE (8 voix)** sous réserve des modifications demandées

M. François LEBEL s'abstient

4 ° / 2019 DAC 358 — Subvention de 4.000 euros à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Il nous est proposé d'apporter notre soutien à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale de Gomi dans le 8^e arrondissement, une école de musique fondée en 1991 et fusionnée depuis 2001 avec une compagnie de théâtre amateur. Elle complète son action éducative par la réalisation de spectacles vivants présentés par la troupe du Troisième acte formée de personnes retraitées. À ce titre, elle propose, d'une part, des cours d'éveil musical, des classes d'instruments et de théâtre, et d'autre part la création de spectacles seniors. L'objectif de l'association est de favoriser les échanges culturels et la mixité intergénérationnelle. En 2019, Octave et Arpège poursuit le développement de son offre. L'éveil musical se renforce ainsi que l'enseignement de guitare qui

bénéficie de l'appui d'une nouvelle professeure. L'atelier de chansons sur instruments pour les élèves de première et deuxième année est renouvelé. Des projets de quatuor à cordes pour adultes et adolescents sont mis en place ainsi que des ateliers ponctuels. À noter qu'Octave et Arpège poursuit son partenariat avec le conservatoire Camille Saint-Saëns que vous connaissez tous, offrant l'intégration pour des enfants de première et deuxième année du conservatoire. L'association participe chaque année à la fête des associations qui a rencontré, cette année encore, un très grand succès. Il nous est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 4000 euros au titre de l'année 2019. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme LECUYER : Moi, je voterai volontiers cette subvention car c'est une belle association. Une vraie association du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5 ° / 2019 DAC 716 Subvention de 4.000 euros à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin dans le cadre de l'action culturelle locale (8^e)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre aide à l'association Accueil Solidarité Saint-Augustin. Chacun connaît bien et apprécie l'action de l'association présidée par Madame Dominique COMBY qui a pour objet de favoriser l'accueil, l'aide à l'emploi, la distribution de repas, de soins médicaux aux chômeurs, et aux personnes en difficulté. Elle propose à ces personnes des ateliers d'art plastique et de chant lyrique, des sorties culturelles, concerts, visites de musées, représentations à l'opéra-comique. Une sortie annuelle de découverte du patrimoine culturel est également organisée. Pour 2019-2020, l'association souhaite enrichir son offre en proposant notamment des cours d'espagnol. La visite culturelle était la découverte de la cité médiévale de Provins. J'ai fait part de mon souhait que cette association bénéficie d'un soutien de la Ville de Paris par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures des associations locales qui animent la vie culturelle et artistique des quartiers. Sur ma proposition, je vous propose de voter pour l'organisation de ces ateliers et visites culturelles une subvention de 4000 euros à l'association Accueil Solidarité Saint-Augustin au titre de 2019. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations ?

Mme BARLIS : Je voterai bien évidemment cette délibération. Parce que c'est une association qui, depuis de très nombreuses années, travaille dans une proximité extraordinaire et participe vraiment à l'engagement solidaire, à la fois des personnes qui vivent dans le quartier et de celles qui y trouvent refuge. Ils font un travail vraiment reconnu par tout le milieu associatif social parisien. Donc, il faut effectivement qu'on les encourage.

Mme DESBONNETS : Bien sûr, je suis tout à fait d'accord. Et je me demandais s'il n'était pas aussi possible de prévoir, avant la fin de la mandature, une subvention pour la Croix-Rouge qui s'est particulièrement démenée, entre autres, durant la période des gilets jaunes. Sur les six années, on n'a jamais aidé l'antenne locale du 8^e alors qu'on en a eu besoin, et je pense que Monsieur GAUGER pourra en parler mieux que moi, quand il y a eu l'incendie de la banque avec des problématiques dans l'immeuble. C'est juste une parenthèse pour voir si c'était possible. Mais je ne sais pas très bien comment faire.

M. GAUGER : En effet, il existe une parfaite collaboration avec la Croix-Rouge du 8^e arrondissement et la protection civile de l'arrondissement qui ont été honorées récemment dans ces murs. Ce sont nos partenaires privilégiés dans les grands événements sportifs et culturels de l'arrondissement, et nous sommes attentifs à toutes leurs demandes. Ainsi, s'ils ont de nouvelles demandes, je pense que nous en serons saisis rapidement. Et nous y répondrons, comme toujours.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

6 ° / 2019 DFPE 52

Subventions de 6 313 304 euros, prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : L'association ABC puériculture a absorbé en 2018 l'association Caramel qui gérait deux établissements de 30 places multi-accueils situés dans le 12^e et 61 places de crèches en appartement dans les 12^e et 19^e arrondissements. Les conventions ont également été adoptées par délibération du Conseil de Paris du 12 au 15 décembre 2016. À l'occasion de cette absorption, l'arrêté de fonctionnement de l'établissement de 61 places a été revu et l'établissement a été scindé en deux distincts de 19 et 42 places. La capacité d'accueil total de ces 24 établissements est de 954 places. Dans ce cadre, une subvention à l'établissement les Coquin'ours de 20 berceaux, au 7 bis rue de la bienfaisance, dans le 8^e arrondissement, est attribuée pour un montant de 170 903 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Y-a-t-il des observations ?

Mme BURLIS : Je voterai bien sûr pour cette subvention mais je voulais en profiter, puisque nous parlons de petite enfance, pour vous demander, si vous en êtes d'accord, de nous donner quelques détails sur ce qui s'est passé ce matin à la Maleville puisque j'ai appris qu'il y avait eu une évacuation temporaire des lieux. Si vous pouvez nous en dire plus, comme nous sommes tous réunis.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, ce matin, par mesure de précaution, la crèche a été évacuée, parce que les parents avaient senti une odeur de brûlé. Ils ont appelé les pompiers qui sont arrivés tout de suite. Il n'y a rien eu de particulier. Les pompiers sont restés une heure, ils ont regardé dans le parking parce qu'il y a deux ans, il y avait eu un incendie. Ils ont vérifié tout le périmètre, les

bureaux qui sont situés du côté de Maleville et de l'autre côté aussi. Ensuite, ils ont autorisé la réintégration des enfants. Je me suis rendue sur place et j'ai vu la directrice de la crèche. D'après les pompiers, la cause serait due à l'accélération d'une voiture. Nous constatons aujourd'hui une forme de psychose car début 2019, deux immeubles ont brûlé dans le 9^e arrondissement, rue de Trévise. Dès que l'on sent une odeur non identifiée, comme la semaine dernière dans le 16^e arrondissement, avec l'EHPAD qui a brûlé, à cause d'un mégot, nous devons tous être très vigilants. Les parents ont donc appelé les pompiers qui se sont bien sûr déplacés. Et les pompiers ont reconnu qu'il vaut mieux les appeler, même s'il ne se passe rien. Les enfants ont donc réintégré la crèche.

Je mets donc aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8 ° / 2019 DU 46 ZAC Beaujon - Acquisition d'un jardin public auprès de la SemPariSeine

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par délibération des 20 et 21 octobre 2003, le Conseil de Paris a approuvé la création de la ZAC Beaujon dont l'emprise présente un linéaire de 14 mètres, environ, sur la rue du faubourg Saint-Honoré et se développe, en cœur d'îlot, sur une profondeur de l'ordre de 170 mètres. Dans le cadre d'une première concession d'aménagement conclue le 15 novembre 2004, pour la période 2004-2013, puis du traité de concession du 16 décembre 2013 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, un programme d'aménagement a progressivement été mis en œuvre, dont l'achèvement touche à son terme, fin 2020. Deux emprises demeurent à acquérir par la Ville de Paris et la SemPariSeine préalablement à la clôture des comptes précédents la fin de la concession fixée au 31 décembre 2020. La première concerne une emprise de voirie actuellement propriété d'Orange, destinée, à terme, à intégrer le domaine public communal. Une fois acquise par la SemPariSeine, elle sera rétrocédée à la Ville. La seconde emprise à acquérir, objet de la présente délibération, porte sur le jardin public central de la ZAC, correspondant au volume du numéro 94 de l'état descriptif de division en volumes joint en annexe, d'une superficie au sol de 1823 m². Deux réalisations ont démarré en janvier 2019 conformément au calendrier prévisionnel. L'entrée en jouissance du jardin interviendra au plus tard à la signature de l'acte notarié avec la SemPariSeine. Conformément à l'article 24 du traité de concession et à l'état prévisionnel des produits et des charges, le PPC annexé, la SemPariSeine s'est engagée à céder à la Ville de Paris une emprise de jardin d'une superficie totale de 1800 m² au prix de 2700 € le mètre carré hors-taxes soit 4 922 100 euros hors-taxes. Ce prix sera indexé sur les variations de l'indice TP 01, l'indice de base étant celui publié à la date de notification du traité de concession, et l'indice de révision, celui publié à la date de liquidation de la dépense. Par avis du 17 juillet 2019, le service local du domaine de Paris a validé le prix d'acquisition de cette emprise de jardin. Il nous est proposé aujourd'hui d'autoriser la Maire de Paris à acquérir auprès de la SemPariSeine le jardin précité dans les conditions susmentionnées. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. GAUGER : Ce projet avance et nous nous en réjouissons tous évidemment. Je vous ai suggéré, sous contrôle de Madame le Maire, de saisir les services de la DJS pour éventuellement se rapprocher

de la SemPariSeine pour voir éventuellement, si pourrait être installé un équipement sportif du type agrès ou table de ping-pong, à long terme, car on a vu que cela fonctionnait, sous l'impulsion de Madame le Maire, pour la piste d'athlétisme que l'on a installé, vous l'avez vu, devant le centre sportif Auriol. C'est important. Ces couloirs d'athlétisme valorisent et rajoutent des équipements pour les enfants et les professeurs et les parents d'élèves ont été très contents. Ne pourrait-on donc pas imaginer ce type d'équipement ? Je sais que la Ville de Paris y est toujours attentive. Si Madame le Maire est d'accord, nous pourrions saisir la direction générale des sports pour qu'elle se rapproche de la SEM.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr.

Mme BARLIS : Je suis favorable à cette idée. Mais j'attire juste l'attention sur une chose. Si le jardin fait plus de 1800 m², il y a quand même une stèle commémorative et il ne faut pas faire n'importe quoi mais rester respectueux car c'est quand même une stèle à la mémoire des enfants déportés.

M. GAUGER : Je parle d'une étude de faisabilité.

Mme BARLIS : Il faut faire très attention.

Mme DESBONNETS : Je suis d'accord pour des tables de ping-pong ou autre. Je partage cette idée. Concernant l'athlétisme, je retiens juste que le revêtement n'est pas adéquat pour pouvoir courir, que les lignes de course, en général, ont 1,22 m de largeur ce qui n'est absolument pas le cas. Et, d'autre part, vous auriez pu en faire au moins deux ou trois de cette bonne largeur. On ne sait pas, par ailleurs, la longueur qui est prévue, ce qui est compliqué pour les personnes qui veulent se chronométrer. Je voulais savoir si un système de vidéosurveillance est prévu au niveau des jardins, quels sont les horaires prévus d'ouverture. Je rappelle que nous avons toujours un problème concernant l'éclairage sur le passage avec l'hôtel du collectionneur. Même si vous êtes déjà intervenus, rien n'a changé. Il faut donc penser à ce problème, et aux difficultés de sécurité qui commencent à se manifester.

Par ailleurs, il y a deux ans de retard sur ce projet et cela fait plus de 10 ans que les riverains sont impactés par ces travaux. Concernant le lot numéro sept, l'immeuble, je souhaiterais connaître la date précise de fin de travaux. Nous souhaitons savoir quand les fenêtres vont être posées car aujourd'hui il y a des gens qui viennent très tôt pour travailler mais, après, il y a très peu d'ouvriers dans les bâtiments et ils sont environ trois par jour à travailler. Quand il n'y a pas les bruits des travaux, ils mettent la radio très fort ce qui impacte les riverains. Il faudrait donc que quelqu'un puisse gérer ces difficultés de nuisances sonores. Par ailleurs, aucune réunion n'a été organisée pour informer les riverains sur la nature des constructions. Ils ne savent pas s'il y aura des logements sociaux, des commerces. Une information aux riverains pourrait au moins être transmise dans les boîtes aux lettres pour avoir des précisions à ce sujet.

Par ailleurs, le bâtiment où se trouve le local de police va être démolé mais pas en même temps ce qui signifie que cela sera encore reporté. Les riverains sont donc à bout de souffle il faut en avoir conscience. Toutes leurs places de stationnement leur ont été retirées pour être attribuées à la police et ils sont impactés, aussi, par le bus 52, qui débarque en plus. Ce quartier subit donc de grosses nuisances. L'inauguration du jardin est prévue le 27 et il faudrait peut-être informer les riverains de ce moment de joie festive pour introduire un état d'esprit plus positif.

Mme LECUYER : Evidemment, je rejoins Madame DESBONNETS sur un ensemble de points. Je voulais évoquer la ZAC dans une perspective plus globale. Effectivement, la sécurisation de cet espace vert me paraît un enjeu important. Je trouve positif que nous disposions de nouveaux espaces verts dans cet arrondissement et je pense que nous devons être très attentifs à l'entretien du jardin. Il y a en effet certaines difficultés, sur cette ZAC, avec les souris, les rats, comme un peu partout dans Paris. Et cela a été signalé à plusieurs reprises. Je ne sais pas comment elle va vieillir, mais nous constatons déjà des difficultés sur l'école. Je l'ai d'ailleurs moi-même signalé à la SEM puisque c'est une école qui ne vieillit pas très bien alors qu'elle n'a que trois ans d'existence. Je pense également au parvis, devant la piscine, où il y a des dalles qui bougent, et qui sont visiblement victimes d'un problème de fixation. Je ne sais pas quel est le problème précisément mais c'est à mon avis une zone qui a besoin d'attention pour ne pas qu'elle vieillisse trop mal.

Mme d'HAUTESERRE : Vous avez tout à fait raison. Cette zone est sortie de terre après 30 ans de bagarre. Le Maire qui a été mon prédécesseur le sait très bien. C'est une ZAC qui a posé beaucoup de problèmes parce que les riverains n'ont jamais accepté qu'il puisse y avoir des logements sociaux. Les logements ont quand même été réalisés. La construction d'un centre sportif, d'un jardin ont permis à ce quartier de revivre même si je comprends tout à fait que les riverains soient dérangés dans leurs habitudes par les travaux. Mais, quelque part, nous sommes tous favorables à l'installation de ces infrastructures. L'arrondissement a été très longtemps pénalisé avec des carences en termes de logements. Les premiers logements ont été imposés par Monsieur DELANOË au 36 rue Washington et, petit à petit, des structures et des zones vont être mises en place pour que les gens puissent y vivre. Hier, une personnalité d'importance est venue, sans qu'on le sache, pour évoquer ces problèmes et demander s'il existe des possibilités pour être relogée car les aléas de sa vie faisaient qu'elle ne pouvait plus être logée dans le privé. Nous sommes tous d'accord pour mettre en place des infrastructures, et ce jardin va bientôt être disponible. Je ne sais pas encore comment il est structuré car je ne l'ai pas vu.

Concernant les lumières, nous allons demander à la Ville des précisions. Le jour du forum des associations, j'ai effectivement constaté que les dalles du parvis sont mal entretenues, mais l'initiative appartient à la SEM pour l'instant et pas à la Ville. Nous le signalons régulièrement. Il y a donc beaucoup de choses à faire encore, mais nous espérons que les personnes qui y habitent vont reconnaître que cette ZAC est tout de même correctement aménagée.

Mme DESBONNETS : Y-a-t-il une vidéosurveillance prévue ? Je pensais que des choses avaient été prévues en amont.

Mme d'HAUTESERRE : Nous n'avons pas encore réalisé l'inauguration. Il faut que la Ville devienne propriétaire de l'espace. Et nous ne pouvons pas anticiper, dans ces conditions.

Mme DESBONNETS : On sait très bien que ce jardin va être ouvert et pas fermé. Donc il faut prévoir de la vidéosurveillance, de la lumière.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour cette délibération ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

9 ° / 2019 DASCO 81

Divers collèges - Dotations de 1 400 000 euros pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Depuis plusieurs années la Ville de Paris accorde un soutien financier aux collèges. Le soutien de la collectivité a contribué à la réalisation de près de 1000 projets au bénéfice d'environ 60 000 collégiens. Ces projets ont pris différentes formes. Activités éducatives, voyages ou sorties scolaires. Pour l'année 2019-2020, conformément aux enjeux du projet éducatif territorial de Paris, la collectivité parisienne poursuit son engagement dans ce dispositif facultatif avec la volonté d'accompagner la réussite éducative des jeunes parisiennes et parisiens. Afin que les établissements aient, dès le début de l'année scolaire, la visibilité de leur dotation et pour en alléger l'instruction. Pour la Ville de Paris, la dotation annuelle est simplifiée en un seul versement, objet de la présente délibération. Le montant de dotation au titre de 2019 est calculé au regard du bilan d'utilisation de la dotation 2018 et défini selon les modalités d'attribution jointes en annexe de la délibération. Il nous est proposé de soutenir les projets éducatifs en collège par l'attribution des dotations de fonctionnement d'un montant de 1 400 000 euros dont 1916 euros à Chaptal, 2000 euros à Condorcet et 1142 euros à Octave Gréard, correspondant aux demandes formulées par les chefs d'établissement. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. Y a-t-il des observations ?

M. PACHECO : Je suis bien évidemment d'accord avec ce soutien de la Ville aux projets éducatifs mais pas d'accord avec les modalités de financement et les modes de calcul qui reposent sur des critères sociaux plutôt qu'éducatifs et scolaires. Donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Abstention de M. Marc PACHECO

10 ° / 2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

11 ° / 08 2019 15

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Dans la procédure administrative, il nous est proposé pour 2020, de mettre à jour l'inventaire des équipements élaborés en concertation avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, en inscrivant notamment les équipements dont l'ouverture est prévue en 2020.

L'adoption de cet inventaire des équipements de proximité constitue un préalable à l'élaboration des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2020. La liste des équipements, annexée au projet de délibération qui nous est soumis, reprend l'intégralité des équipements inscrits à l'inventaire de notre arrondissement auquel j'ai demandé d'ajouter le jardin Tereska Torrès-Levin dans la ZAC Beaujon et qui sera inauguré par la Mairie de Paris le vendredi 27 septembre. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je mets aux voix ces délibérations.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

12 ° / 2019 DDCT 122 Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

13 ° / 2019 DDCT 123 Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Cette délibération concerne l'état spécial d'arrondissement et la détermination du cadre de référence et la délibération sur le cadre d'investissement 2020. Comme chaque année, nous vous proposons donc d'aborder cette année ces délibérations qui sont liées. Elles définissent le périmètre et l'architecture de l'état spécial. Elles sont soumises au vote des élus, comme chaque année, en amont du vote du budget primitif de l'état spécial. Je vous rappelle que l'État spécial est divisé en deux sections : la section de fonctionnement (répartie en deux dotations) et la section d'investissement. Concernant la section de fonctionnement, la dotation de gestion locale représente 79,73 % de l'État spécial d'arrondissement soit, pour 2019, 1 830 604 euros. Elle recouvre les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité, dont on vient de parler, par exemple les fluides (eau, électricité et chauffage), les maintenances, les nettoyages des locaux, les fournitures d'entretien, l'alimentation pour les crèches, les fournitures scolaires, etc...

Ensuite, la dotation d'animation locale représente 14,04 % du budget de l'État spécial d'arrondissement soit 322 481 euros en 2019. Elle se compose des crédits liés à l'animation locale définie sur la base de critères déterminés par le Conseil de Paris. Il s'agit des dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie, à la vie locale. Et, enfin, des travaux d'urgence relatifs aux équipements de proximité sur la base des trois dernières années, pour un total de 193 449 euros. Pour vous donner des exemples sur la base des années précédentes, on peut citer comme travaux notamment la halte-garderie Maleville avec la réfection de l'éclairage et des faux plafonds, pour 6 198 euros, ou l'école Robert Estienne avec le remplacement du sol souple pour 10 144 euros.

Enfin, la section d'investissement. Le code général des collectivités territoriales précise que le conseil d'arrondissement supporte des dépenses d'investissement afférentes aux équipements de proximité. Il

peut également être autorisé à effectuer, dans la limite des crédits ouverts à cet état spécial, des dépenses d'investissement afférentes à d'autres équipements. Par exemple les travaux de voirie. On en parle régulièrement, à chaque Conseil. La dotation d'investissement représente 6,23 % de l'État spécial d'arrondissement. Soit, 143 000 euros en 2019. Elle est destinée, par exemple, à la réalisation de travaux, à l'acquisition de mobilier, de machines, de matériel informatique.

Je vous propose donc d'adopter ces deux délibérations.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

M. LEBEL : Je vais voter contre comme je le fais depuis 20 ans depuis que Monsieur DELANOË a inventé cette répartition des dotations d'animation qui sont extrêmement contestables et en tout cas inéquitables en particulier parce qu'elle est fondée sur des critères socio-économiques. Je ne sais pas ce que c'est qu'un critère socio-économique mais, en tout cas, cela a été un moyen, depuis 20 ans, même si les choses ont été modifiées, et que c'est peut-être légèrement différent, d'installer des a priori idéologiques dans la détermination des sommes allouées aux arrondissements dans cette répartition des dotations. Et je ne crois pas, n'étant pas totalement informé puisque je ne suis plus conseiller de Paris, que l'on ait accordé la place que méritait le 8^e arrondissement, en particulier par le fait que, par exemple, l'avenue des Champs-Élysées voit passer des dizaines de millions de personnes, touristes ou autres, sur son sol sans qu'il en soit tenu compte dans l'entretien des voiries. De même que, dans le centre de Paris, l'avenue des Champs Élysées, la place de la Concorde, les grandes voiries du 8^e arrondissement reçoivent infiniment plus de circulation que les petites rues du fin fond du 19^e arrondissement. Pour autant, il n'en n'est pas tenu compte, à l'Hôtel de ville, car il ne s'agit pas de critères socio-économiques. C'est ainsi que le 8^e arrondissement, et d'autres, en particulier à l'ouest de Paris, sont relativement maltraités, depuis 20 ans, par le pouvoir municipal en place. C'est la raison pour laquelle, comme je le fais depuis 20 ans, je voterai contre. Je laisse en revanche le soin à Madame BURLIS de se féliciter, comme d'habitude, de ne pas être d'accord avec moi.

Mme BURLIS : Je ne vais pas m'en féliciter. Je vais simplement faire remarquer que, comme d'habitude, vous avez pu lancer une pique à Bertrand DELANOË ce qui vous donne une bonne forme, en cette rentrée. Mais je ne suis pas d'accord avec vous parce que vous savez très bien que lorsque vous citez l'exemple des Champs-Élysées, ils sont effectivement un lieu touristique de passage très important et que tout ce qui concerne cette avenue n'est pas sur le budget de l'état spécial mais qu'il y a des budgets particuliers au niveau de la voirie, qu'il y a des équipes particulières au niveau de la propreté. Ne faites pas comme si vous ne le saviez pas, alors que vous avez été Maire si longtemps. Un peu d'objectivité ne fait jamais de mal. Ce que je constate, c'est que je n'ai jamais entendu dire par Madame la Maire que des projets qu'elle souhaitait mettre en œuvre n'ont pas pu être concrétisés faute d'argent délivré par l'État spécial.

M. LEBEL : Moi, je l'ai entendu... Elle a plus de chance que moi !

Mme BURLIS : Elle va nous dire s'il y en a ! On ne peut pas, comme ça, comme un couperet, au moment du conseil d'arrondissement affirmer de tels éléments.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument. Je suis entièrement d'accord avec vous.

Mme BARLIS : Il y a des réunions de préparation avec la mairie centrale, des critères de pondération et une coopération entre les arrondissements tout à fait assumée par l'équipe municipale, cela ne me choque pas.

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez, puisque cela fait longtemps que vous êtes dans le milieu politique, et que vous avez été notamment conseillère de Paris, que les dotations de fonctionnement dépendent du nombre d'habitants et des équipements de proximité. L'avenue des Champs-Élysées reçoit pratiquement, par jour, entre 400 000 et 600 000 personnes. Tout le monde pense qu'en tant que Maire d'arrondissement, nous percevons les taxes des commerces, etc. J'ai effectivement été interpellée par le président du comité des Champs-Élysées qui réclame depuis très longtemps que l'on remette cette avenue en état. Bien sûr que j'ai remonté les informations à la Ville, mais la Mairie a des priorités. Lors d'une réunion publique du comité des Champs-Élysées, j'ai expliqué que la dotation que l'on me donne, en tant que Maire d'arrondissement, me conduit à privilégier les quartiers qui ont le plus d'habitants parce que ce sont ceux-là qui méritent le plus d'attention. Parce que sur les Champs-Élysées, le simple fait de refaire un mètre carré de pavés « coûte un maximum ». J'ai donc choisi de réaliser des travaux dans les crèches, les écoles, les équipements de proximité.

M. LABEL : C'est ce que je dis. Du fait de ces critères socio-économiques, nous n'avons pas assez d'argent.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS dit que nous ne le demandons pas. Mais, bien sûr, nous le demandons.

Mme BARLIS : Nous sommes parfaitement d'accord. Quand la Mairie de Paris décide de refaire la place de la Nation ou même la place de la Madeleine, ce n'est pas pris sur le budget de l'État spécial.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous qui avez tellement de pouvoir, il faut le demander !

Mme BARLIS : L'État spécial concerne la proximité. Y-a-t-il ne serait-ce qu'une fête de quartier que vous auriez voulu organiser que vous n'avez pas pu organiser faute d'argent de l'État spécial ?

M. BALADI : Nous préférons l'argent pour faire des investissements plutôt que le dépenser dans les fêtes de quartier.

Mme d'HAUTESERRE : La place de la Madeleine a pu être faite parce que je l'ai demandé effectivement et que j'avais considéré qu'elle devrait être intégrée dans le réaménagement des six places de la Ville...

Mme BARLIS : Moi aussi je l'avais demandé à l'époque.

Mme d'HAUTESERRE : Oui mais vous n'êtes pas maire ! Il vaut mieux l'avoir après 15 ans d'attente que ne jamais l'avoir. Comme pour les églises, c'est pareil, cela fait 20 ans qu'on a demandé leur réfection. Pour moi, l'essentiel dans un mandat d'élu, c'est d'obtenir des résultats. J'ai obtenu des résultats, au détriment, effectivement, de l'avenue des Champs-Élysées mais cela ne m'empêche pas de le signaler, lors des réunions, la Ville le sait, et de temps en temps, elle envoie des équipes pour reboucher ou refaire des dalles, mais ce n'est pas suffisant, bien sûr. Il faudrait refaire pratiquement toute l'avenue. Mais combien cela va-t-il nous coûter ?

M. BALADI : J'ai demandé la parole car je vois que le public commence à parler aussi. Je veux juste ajouter que l'on parle de l'État spécial d'arrondissement et que la Mairie du 8^e arrondissement a bien évidemment des droits de tirage sur le budget de la Ville de Paris qui est, à l'heure actuelle de 8,5 milliards d'euros par an. Je pense donc qu'effectivement, et pour confirmer ce qu'ont dit Madame le Maire et les élus que l'on a entendu, aussi, dans cette mandature. En tout cas, à notre niveau, en tant qu'habitants élus du 8^e, nous avons essayé de tirer au maximum les investissements dans le 8^e. C'est une action commune, de plusieurs élus, nous sommes d'accord, mais c'est impulsé dans cette mandature et par Madame le Maire. Je pense à l'église Saint-Augustin, à la place de la Madeleine, à la rue Ponthieu, via le budget participatif en partie, et avec plusieurs acteurs et, bien évidemment, aussi, il y a eu d'autres acquis qui ont coûté plus de 2 millions d'euros par an. Pour vous donner un ordre d'idées, ce droit de tirage représente entre 20 et 50 millions d'euros par an. C'est du concret. Je rajouterai juste que les obligations légales nous pèsent aussi beaucoup. Je pense par exemple à l'obligation légale d'avoir des puits de pompiers tous les 1 km dès lors qu'il y a un tracé Eole. C'est une obligation légale qui n'existait pas il y a 20 ou 30 ans et qui pénalise beaucoup notre arrondissement. Je pense au puits Haussmann, au puits Messine, au puits Friedland qui congestionnent aussi complètement la circulation. Nous sommes dans un contexte particulier. Nous savons que les travaux publics coûtent cher et qu'il y a un principe de précaution. Aujourd'hui, les entreprises sont beaucoup plus procédurières qu'avant. Il faut aussi prendre en compte tout cela.

Mme LECUYER : Je m'abstiendrai, comme Monsieur LEBEL. Je veux juste, pour les mêmes raisons, lire la petite phrase que vous évoquez et qui explique notre abstention : « attribuer 50 % des crédits en fonction des critères socio-économiques à raison de 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche de revenu fiscal de référence, et 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement de premier degré et des collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaire. » Autant dire que nous ne sommes pas du tout concernés. Et on a 180 000 salariés qui viennent tous les jours travailler dans le 8^e arrondissement et qui n'utilisent pas seulement l'avenue des Champs-Élysées mais qui passent par toutes nos rues.

M. LEBEL : D'après ces critères, si j'ai bien compris, si l'avenue des Champs-Élysées était entièrement bordée de HLM, on aurait beaucoup plus d'argent.

Mme d'HAUTESERRE : Et oui., le 8^e n'en est pas encore effectivement, envahi...

M. LEBEL : C'est comme l'avenue Foch avec des HLM de chaque côté qu'avait évoquée je ne sais plus quel élu.

Mme d'HAUTESERRE : Bien, je vais mettre aux voix...

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 5 : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

14 ° / 2019 DAC 78 Subventions de 392.574 euros et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Dans le cadre de la politique municipale d'aide à la création théâtrale il est proposé, par cette délibération, d'apporter notre soutien à des théâtres membre de l'association pour le soutien du théâtre privé, abrégée en ASTP, qui apporte un concours, à travers différents mécanismes pour soutenir les théâtres privés, face aux difficultés financières qu'ils rencontrent, aide à l'exploitation, garantie de déficit des spectacles, aide à la création, aide à la reprise et à l'emploi. Mais, surtout, il s'agit, pour nous, là, de soutenir un théâtre du 8^e arrondissement, le théâtre Michel, situé au 38 rue des Mathurins, exploité par la SA théâtre Michel, sachant que la direction est assurée par Sébastien AZZOPARDI. Le théâtre dispose d'une salle de 350 places. A l'heure actuelle, il y a une programmation qui a d'ailleurs été primée aux Molières, notamment avec la machine de Turing et qui a eu quatre Molières. La direction souhaite réaliser des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'installation électrique, de changement des gradateurs et du local pour un montant de 67 229 €. On nous propose d'attribuer cette subvention au théâtre Michel en plus d'une subvention d'équipement de 25 883 €.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

M. TILLOY : Je suis interpellé par le fait que la collectivité impose des règlements et que, ensuite, cette même collectivité subventionne pour faire ces règlements. Je me demande si, en fait, les règlements ne sont pas un peu au-dessus de nos moyens.

Mme BURLIS : Vous souhaitez qu'on laisse les théâtres fermés alors qu'au niveau national, au niveau de la législation, il y a des choses de plus en plus cadrées qui sont demandées. Moi, je suis désolée, je préfère que la Ville subventionne ce genre de travaux pour que l'on puisse accueillir le public en toute sécurité plutôt que de prendre le risque que les travaux ne soient pas faits faute d'argent. Cela s'appelle une politique culturelle, chers collègues.

M. LEBEL : Bien sûr, je vais voter ces subventions aux théâtres parisiens, mais je note quand même que 400 000 euros est un montant un peu plus élevé que ce que l'on a connu il y a quelques années. Mais, de toute façon, cela n'atteint pas les millions d'euros qui sont déversés chaque année sur le théâtre du rond-point de Monsieur RIBES.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

15 ° / 2019 DAC 271 Subventions de 242.000 euros conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : L'art pour Grandir implique 90 établissements culturels et associations, 260 écoles parisiennes, 114 collèges, et 230 centres de loisirs. Moi, je vais vous parler, plus, du 8^e, parce que nous avons les éléments précis et que nous sommes dans le conseil du 8^e arrondissement. Parmi les dispositifs, dans l'arrondissement, Art pour Grandir, on retrouve par exemple des activités faites en 2018-2019 au centre de loisirs Bienfaisance, la participation au programme « Au pays des musées », et une activité au centre de loisirs Louis de Funès. Les collèges Chaptal, Condorcet, Fénelon, Sainte-Marie et Octave Gréard ont participé à collèges au cinéma. Les écoles Bienfaisance et Florence ont participé à écoles au cinéma, les écoles Monceau Bienfaisance à Mon premier cinéma les écoles bienfaisance Florence, Paul Baudry, Robert Étienne, Suresnes, Louis de Funès, Condorcet, ont bénéficié d'un partenariat avec le conservatoire d'arrondissement dans le cadre des temps périscolaires. L'école Louis de Funès et le collège Octave Gréard ont bénéficié de l'atelier de danse avec le conservatoire du 8^e arrondissement, et le collège Condorcet a manifesté son intérêt pour l'accueil d'une résidence d'artistes en collège. Effectivement, c'est quelque chose qui est utile. Et, en tout cas, on le voit très concrètement dans les écoles du 8^e arrondissement. Là aussi, je crois que c'est une subvention utile, et qui se répercute directement pour le 8^e arrondissement, même s'il y a d'autres établissements parisiens concernés.

Mme LECUYER : Si j'ai bien compris, il s'agit d'une subvention qui concerne le temps périscolaire. Est-ce bien dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ?

M. BALADI : En partie car certaines activités sont réalisées dans le cadre des centres de loisirs et des temps périscolaires et d'autres dans le cadre éducatif notamment aussi pour les collèges et les lycées qui ne sont pas concernés par le périscolaire. Dans la délibération on voit que les collèges et les lycées sont concernés.

Mme LECUYER : Je voulais vous dire, Madame le Maire, que j'ai été assez étonnée même si cela est venu conforter mes impressions, par le fait que, dans le dernier journal de l'arrondissement, sont interviewés un certain nombre de directrices d'école qui évoquent ces temps périscolaires et remettent en question leur bien-fondé et évoquent un certain nombre de difficultés qui ne sont toujours pas réglées, même si l'encadrement est très satisfaisant et que tout le monde fait beaucoup d'efforts. C'est un vrai sujet qui sera à l'ordre du jour en 2020.

M. BALADI : Cela montre que dans le journal du 8^e arrondissement, la parole est libre. C'est très bien.

M. PACHECO : Sauf pour nous qui n'y avons pas accès. Je rebondis... Nous ne sommes pas si libres que cela ! J'ai une remarque à faire. Je la fais régulièrement, je ne vais pas voter d'un claquement de doigt une subvention de 150 000 euros au théâtre de la ville qui en touche déjà pas mal, sur un vague intitulé : « ateliers de jeux pour le cycle 2, atelier de lecture à voix haute. » Ou ce genre de choses. Comme je le dis sans arrêt, on ne peut pas nous demander de voter de telles sommes aussi facilement. Donc je ne voterai pas pour.

M. TILLOY : Juste une remarque qui est purement technique, entre guillemets. J'ai l'impression qu'il y a un double financement c'est-à-dire que les activités périscolaires font l'objet d'une dotation, dans le financement, et emploient des associations. Et, là, on finance des associations, qui vont fournir un service. Il y a donc comme une double dotation. C'était juste une remarque un peu technique que je souhaitais faire au passage.

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons le relever, au niveau du Conseil de Paris. Je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

Suffrage exprimé CONTRE le projet : **1** (M. Marc PACHECO)

ABSTENTIONS 2 : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL)

16 ° / 2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Concernant les marchés alimentaires, il y en a une que je vais vous présenter là et une autre que je vais vous présenter après la délibération sur les Champs-Élysées. Pour la DAE 180, il s'agit de la modification du règlement concernant les marchés alimentaires. La Ville de Paris souhaite par cette délibération renforcer sensiblement l'activité des marchés afin d'assurer leur pérennité face à de nouvelles formes de concurrence et de consommation et les inscrire plus fortement dans la dynamique de développement durable et d'économie sociale et solidaire. Donc, il s'agit entre autres de la promotion des circuits courts et des producteurs en circuits courts notamment les producteurs en reconversion biologique auront une priorité à l'abonnement. La création d'espaces de convivialité et de développement de l'offre traiteur en semaine avec la création de nouveaux espaces de convivialité ce qui offrira aux clients et aux promeneurs la possibilité de déguster sur place les produits du marché, notamment. Une réglementation particulière, aussi, sur les sacs en plastique à usage unique et sur les contenants alimentaires avec notamment les nouvelles normes. L'usage des pailles devrait par ailleurs être réduit au minimum. Et il est enfin demandé aux commerçants de ne plus utiliser les bâtonnets mélangeurs en plastique ainsi que les couverts et contenants jetables en plastique.

Pour le stationnement des véhicules des commerçants, les commerçants autorisés à vendre des produits alimentaires frais nécessitant d'être transportés dans des véhicules spécifiquement dédiés en raison de la réglementation nationale disposent désormais d'une surface de stationnement supérieure aux autres commerçants. Par ailleurs, les autres commerçants volants pourront désormais disposer d'une carte leur permettant de stationner sur les zones réservées aux commerçants de marché dans la

limite des places disponibles après installation des abonnés. Très concrètement, je perçois dans ce nouveau règlement, au-delà de la dimension environnementale, plus de flexibilité puisque les commerçants me remontaient qu'il n'y en avait pas assez. Vous voyez que des commerçants volants ont été rajoutés avec des commerçants qui ne sont pas forcément là toutes les semaines. Le règlement de la Ville de Paris était très dur et très strict, notamment par rapport à des produits saisonniers. Par exemple, il y aura des autorisations adaptées à la saisonnalité des produits et aux besoins des marchés. Il n'y aura pas les mêmes produits l'hiver et l'été. Concernant les horaires, certains commerçants m'indiquaient que durant l'été, ils pouvaient rester plus longtemps et on peut imaginer, à terme, avoir même des marchés plus tard le soir. Et moins longtemps en hiver. Il faut que le règlement de la Ville de Paris évolue et je pense que c'est un bon début. Il faudra continuer en ce sens par rapport à la concurrence d'Internet et aussi du e-commerce.

Mme LECUYER : J'ai juste une question. Qu'en est-il même s'il ne s'agit pas d'un marché bio, du marché de la Madeleine sur lequel j'ai été interpellée ?

M. BALADI : Je vous ferai un bref rappel du dossier car vous n'avez peut-être pas tous les tenants et aboutissants. Nous avons clairement voulu conserver ce marché dans cette mandature sachant qu'on nous avait dit très clairement au début de la mandature, dans les réunions que nous avons avec l'hôtel de ville, qu'il n'y aurait pas de nouvelle création de marché. Ce marché est très compliqué car les horaires ne sont plus du tout adaptés aux nouvelles consommations. Il y a aujourd'hui un cercle vicieux au marché de la Madeleine puisqu'il y a moins de passage, moins de commerçants, et donc moins de passage à nouveau. Malgré l'ajout, lors de l'ancienne mandature, par Lyne COHEN-SOLAL, du camion qui fume. Cela n'a pas vraiment apporté d'activité aux commerçants. C'est le moins que l'on puisse dire. Donc, il y a un vrai travail à mener à ce niveau. Il y a par ailleurs un suivi qui est réalisé, et nous avons demandé 11 emplacements, dans le futur marché de la Madeleine appelé anciennement marché Aguesseau. Et nous avons demandé une animation particulière. Nous en parlerons dans la prochaine délibération et c'est le groupe Dadoun qui s'occupera de ce marché. Nous y serons très attentifs, en lien avec le conseil de quartier, et notamment la référente était avec moi lors des réunions préparatoires et en lien avec les différents acteurs.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ces délibérations.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

17 ° / 2019 DAE 218 Subvention de 220.000 euros et convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Comme vous le savez, l'association comité des Champs-Élysées a pour but de défendre et de promouvoir le prestige de l'avenue. Elle est organisée et gérée principalement par les commerçants de l'avenue. Ce comité organise depuis 1980 un événement prestigieux et festif, l'illumination des Champs-Élysées avec, d'abord, en 1994, la prise en charge par eux-mêmes en l'occurrence par la Ville, de l'installation des illuminations. Soutenue par l'intervention de la Ville. Et, ensuite, lors des différentes années, une réduction de la consommation énergétique, en développant

notamment les LED et la possibilité de création scénographique lumineuse et je pense notamment à l'effet eau qui tombe ou autre. Pour les illuminations de fin d'année 2018-2019 et 2020, le comité des Champs-Élysées a choisi de conserver en partie le dispositif lumineux existant et d'acquérir de nouveaux rideaux de leds flash. Ce sont ainsi 400 arbres qui ont été décorés dès la campagne d'illumination 2018 dans la perspective de l'avenue, dont 300 côtés chaussées, 100 côtés façade, entre la place de la Concorde et la place de l'Étoile. Dans ce contexte, et dans cette délibération, on propose d'attribuer à l'association comité des Champs-Élysées une subvention de 220 000 € et d'approuver les termes de la convention qui nous est soumise. Je rappelle que, sur le budget global, cela représente environ 9 % du montant total.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

18 ° / 2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Cette délibération fait apparaître l'attribution des délégations de service public pour les secteurs A et B. Je rappelle qu'il y a 71 marchés découverts alimentaires à Paris. Jusqu'à maintenant, il y avait trois délégataires. Pour votre information, et pour rappel, les délégataires assurent l'installation du marché, la gestion des commerçants, l'entretien des équipements, la fourniture et l'entretien des tentes abris, participe à la collecte et au traitement des déchets, etc. Ces marchés étaient gérés jusqu'à présent sur trois secteurs, le secteur A, secteur B, et le secteur C. Le secteur A correspondait à Cordonnier frères, 1^{er} , 2^e , 4^e , 6^e , 7^e , 10^e , 11^e , 19^e , 20^e , le secteur B avec la société Bensidoun 5^e , 12^e , 13^e , 14^e , et le secteur A, société Dadoun 8^e 9^e 15^e 16^e 17^e et 18^e. Dans cette délibération et cette nouvelle convention, pour six ans, il n'y aura donc plus que 2 secteurs, le secteur A et le secteur B, avec dans le secteur A l'entreprise Bensidoun pour gérer directement les 9e 10e 11e 12e 13e 14e et 20 e et le secteurs B pour l'entreprise Dadoun avec les 1^{er} , 2^e , 3^e , 4^e , 5^e , 6^e , 7^e , 8^e , 15^e , 16^e , 17^e , 18^e , 19^e . Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

19 ° / 2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : C'est un sujet que tout le monde connaît, que nous avons abordé lors d'un précédent conseil d'arrondissement. Il s'agit d'accompagner les kiosques dans les travaux de rénovation puisque,

par la force des choses, ils ne peuvent pas réaliser de chiffre d'affaires. Vous savez qu'il y a ce fameux plan de renouvellement de la totalité des 300 kiosques parisiens et la Ville de Paris est naturellement attachée à la diffusion de la presse et à son accessibilité sur le territoire parisien. En ce qui nous concerne, pour le 8^e arrondissement, cela concerne les kiosques de la rue Tronchet et du boulevard Malesherbes. Nous ne pouvons donc que voter pour ce soutien à la presse locale.

M. LABEL : Et le kiosque de la rue de Liège, pourquoi a-t-il disparu ?

M. GAUGER : Je demanderai et je vous donnerai la réponse.

Mme LECUYER : Il y a également un kiosque au niveau de la Madeleine, à côté de Maison de famille, qui ne va pas bien et je vous engage à aller le voir pour lui remonter le moral.

M. LABEL : J'en profite pour vous indiquer que j'ai été effondré d'apprendre, cet été, que la Mairie de Paris allait supprimer les fontaines Wallace.

Mme d'HAUTESERRE : Elle a été interrogée par un certain nombre d'associations. Elle ne peut pas réinstaller ces fontaines Wallace mais doit réinstaller d'autres fontaines plus modernes car il y a une demande de réinstallation des fontaines. Comme vous l'avez constaté, l'été est de plus en plus chaud et dans notre arrondissement, il y a énormément de touristes, la Ville a donc réinstallé un certain nombre de fontaines.

Mme BARLIS : Elle ne fait pas délibérément disparaître toutes les fontaines Wallace.

M. BALADI : Sur les kiosques je rajouterai deux mots. Il y a eu quand même, avec les nouveaux kiosques, même si le décor et le design ont fait un peu débats, plus d'espace, ils peuvent vendre différentes choses alors que, avant, le règlement était très limité puisqu'ils ne pouvaient vendre surtout que de la presse. Il faut dire, aussi, que les chiffres de diffusion de la presse ne sont pas très positifs. Internet a pris une part de plus en plus grande et on pourrait demander, dans cette salle, qui, aujourd'hui, achète de la presse, comme nos parents ou grands-parents. Cela a évolué. Et, fatalement, aussi, du fait des abonnements. Dont les abonnements des communes et entreprises ou autres qui ne sont plus ce qu'ils étaient avant. Clairement, il faut donc mener une vraie réflexion, à plus long terme, sur les kiosques. Nous avons essayé de les aider, sur le plan administratif et financier, car leur gestion est très complexe sachant qu'il y a deux acteurs, les MLP et les MNPP devenues Presstalis qui gèrent la distribution et l'approvisionnement de ces kiosques. Et les kiosquiers qui financent eux-mêmes, avec leur propre trésorerie, l'arrivée de tous ces magazines décidés par les éditeurs. Lorsqu'ils les renvoient, c'est à leurs frais. Il y a vraiment une gestion très compliquée des kiosques et il faudrait étudier ce problème précisément pour apporter des réponses parce que c'est assez complexe.

M. TILLOY : Même s'il ne s'agit pas du cœur du vote, je voudrais aussi ajouter que certains kiosques prennent beaucoup de place sur les trottoirs et que, si on en installe d'autres, il me semblerait important d'y faire attention. Je pense que l'une des richesses que cherchent les Parisiens quand ils sont dans la rue, c'est de l'espace pour marcher, c'est d'avoir de la vue devant eux. Et je trouve que certains kiosques prennent donc beaucoup de place. Mais c'est juste une parenthèse et je sais que le vote ne porte pas là-dessus.

Mme BARLIS : Il est vrai que, en début de mandature, il s'agissait vraiment d'un métier qui était en péril et que, avec ces nouveaux kiosques, il y a une vraie réflexion, pour faire évoluer leur métier puisque, effectivement, maintenant, les gens, même s'ils achètent des journaux, ne vont pas les

acheter en version papier mais vont les consulter sur leur téléphone. Il s'agit d'un lieu de proximité qui est important pour la vie de quartier, et il faut les aider à évoluer. C'est pour cela que les nouveaux kiosques leur permettent d'avoir de nouvelles activités en plus de la presse ce qui peut les aider à vivre de leur activité. C'est très important. Je voudrais parler du kiosque dont l'emplacement reste vide, devant l'église Saint-Philippe-du-Roule. On ne sait toujours pas ce qui se passe et pourquoi il n'y a pas de kiosque. La dernière fois que nous en avons parlé en conseil de quartier, vous nous aviez expliqué qu'il fallait tout déplacer mais, là, l'emplacement vient d'être tracé et le kiosque n'arrive pas. Et nous n'avons pas d'information. Qu'est-ce qui se passe ?

Mme d'HAUTESERRE : Les emplacements publics sont gérés par la Ville et nous n'avons pas été sollicités pour donner notre avis pour un futur kiosque. Vous le savez, Monsieur LEBEL, c'est la Ville qui signe les conventions avec les commerces qui occupent l'espace public. Nous ne choisissons pas. Nous ne sommes pas consultés directement.

Mme BARLIS : Il y a bien un kiosque sur cette place.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, mais, entre-temps, il a disparu. C'est la ville qui gère. Beaucoup sont déficitaires.

Mme BARLIS : Je ne comprends pas.

Mme d'HAUTESERRE : S'ils n'arrivent pas à payer et que la Ville considère que cet emplacement doit devenir autre chose, c'est la Ville qui décide. Vous savez aussi bien que moi que beaucoup de kiosquiers avaient déjà du mal à vivre de leurs activités et que depuis les événements des gilets jaunes, beaucoup déposent le bilan, sont déficitaires ou doivent beaucoup d'argent à la Ville. Parfois, ce sont 600 000 euros qui sont dus à la Ville et lorsque les banquiers ne suivent pas, des décisions doivent être prises.

M. BALADI : Concernant la question de la circulation des piétons, nous avons été sollicités à de nombreuses reprises.

M. TILLOY : Je voudrais revenir sur la première partie de l'intervention de Madame BARLIS, sur l'évolution des kiosques. Effectivement, maintenant, il n'y a pas seulement de la presse à l'intérieur. Mais, malheureusement, l'évolution ne va pas du tout dans le sens des habitants du quartier et c'est souvent des produits touristiques bas de gamme ce qui ne va pas du tout dans le bon sens.

Mme BARLIS : Il n'y a pas que des produits bas de gamme.

M. LEBEL : Si. Et c'est assez lamentable.

Mme BARLIS : Il y a aussi des services de proximité

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

20 ° / 2019 DAE 281 Signature d'une convention d'occupation du domaine public - appel à propositions 125 avenue des Champs-Élysées

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Il ne s'agit pas de kiosque presse mais de kiosques dits expérimentaux. Quatre vont être installés à Paris, dont un sur l'avenue des Champs Élysées, au 125 qui, vous le savez, est un site évidemment très sensible au tourisme. Justement, ces kiosques auront pour intérêt d'être tournés vers les touristes à la fois pour les informer, les orienter, dans l'état d'esprit de la Ville de Paris qui veut être une ville touristique toujours plus attrayante. Il y a eu un appel d'offres, et 6 candidatures. La société retenue est la société des lignes touristiques que l'on connaît sous le nom de Paris open tours. Cette délibération précise qu'elle aura notamment pour objectif d'organiser des itinéraires de découverte en dehors des circuits habituels avec des moyens de transport responsables, des scooters électriques, des activités valorisant les productions locales, avec la participation de start-up spécialisées dans l'agriculture urbaine. Des animations gastronomiques, des salons, marchés, une promotion des savoir-faire régionaux, et des initiatives écoresponsables, et, ce, pour différents budgets. Nous n'avons pas plus de modalités, à ce stade. Évidemment, c'est expérimental, pour un an, et nous verrons, à cette échéance, si c'est intéressant ou pas. J'appellerai à voter pour, pour l'attractivité car c'est intéressant d'essayer. Concernant les piétons, mais je parle sous le contrôle de mon collègue André, cela ne gêne pas le passage. Nous y sommes extrêmement attentifs. La redevance est tout à fait classique. J'appelle donc à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITÉ (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

21 ° / 2019 DASC0 93 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme vous le savez, la Ville de Paris a repris les compétences du Département, et notamment l'accompagnement des collèges. Il s'agit du versement d'une dotation basée sur une contribution par repas et par semaine d'internat. Cette dotation est calculée en tenant compte des modalités d'organisation, de gestion, et du coût de fonctionnement de l'ensemble des services de restauration et, le cas échéant, pour les internats, avec un reversement à la collectivité parisienne. Cela concerne le collège Condorcet et le collège Octave Gréard. Vous avez la tarification par repas. 0,71 € pour l'un et 0,85 pour l'autre. Selon les services, c'est quelque chose d'assez stable. Donc, je vous invite à voter cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

M. PACHECO : Je souhaitais juste indiquer que je m'abstiendrai car je suis contre les dispositifs de tarification. Ceci en est la conséquence et je m'abstiendrai sur ce dispositif.

A L'UNANIMITE (10 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 2 : (M. François LEBEL M. Marc PACHECO)

22 ° / 2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

23 ° / 2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Cela concerne les collèges Condorcet, Octave Gréard, et également Chaptal, au sein du lycée Chaptal. C'est la dotation permettant de couvrir les dépenses pédagogiques, les dépenses de maintenance, et d'entretien des locaux, ainsi que les dépenses de fluides. En ce qui nous concerne, le projet porte sur la fixation du montant des dotations de fonctionnement à verser pour l'année prochaine, l'année 2020. Les modalités de calcul résultent d'un dialogue entre les services de la DASCO et les établissements avec notamment un groupe de travail spécifique qui les accompagne, pour faire évoluer les modes de calcul. On voit bien que les dépenses concernent toujours un forfait au mètre carré mais que cela prend également en compte des dépenses réelles relatives aux contrats de maintenance, et aux contrôles obligatoires. Pour les trois établissements, nous avons, pour Condorcet, 213 252 euros, pour Octave Gréard, 174 610 euros, et pour Chaptal, 77 561 euros. Je vous invite donc à voter pour ces deux délibérations.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

24 ° / 2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme chaque année, je vous sou mets cette délibération qui concerne la mise à disposition des Parisiens et Parisiennes de sachets de bulbes qui sont des graines pour que les Parisiens et Parisiennes puissent végétaliser leurs espaces privés, cours, terrasses, balcons. Vous savez que nous avons toujours la préoccupation d'une bonne utilisation des deniers publics et, là, c'est une subvention qui vient par rapport à une estimation. C'est une subvention en nature et les sachets qui vont être distribués constituent des surplus qui viennent du centre de production horticole de la Ville de Paris. Nous sommes obligés de formaliser cela sous la forme d'une subvention chiffrée, c'est la loi, mais, finalement, sur des produits que nous avons en surplus au sein de la Ville de Paris. Il est donc normal de redistribuer ce surplus. Lorsqu'ils sont proposés à la Mairie du 8^e, les gens viennent les chercher très rapidement car ils y sont très sensibles. Les parents d'élèves sont également très intéressés par tout ce que qu'il est possible de faire dans les établissements scolaires et toutes les sensibilisations que nous pouvons mettre en place sur ce sujet. Comme depuis le début de la mandature, avec Madame le Maire, nous soutenons donc toutes ces initiatives qui sont favorables à la sensibilisation à l'environnement et à la végétalisation de Paris. Donc, nous vous invitons à voter pour.

M. TILLOY : Pour avoir été à la fête des jardins, ce week-end, je confirme que cette démarche est vraiment appréciée et je remercie Grégoire pour cette explication concernant le surplus car je pense qu'il faut que nous fassions attention à nos deniers.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

M. François LEBEL ne prend pas part au vote

25 ° / 2019 DJS 30 Subventions de 136.000 euros et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme je le rappelle assez régulièrement l'OMS du 8^e arrondissement été classée par la Ville de Paris comme un OMS assez exemplaire. Nous nous sommes, vous le savez, battus aux côtés de Madame le Maire pour que cette subvention reste à 10 000 euros, ce qui n'était pas la proposition initiale de la Ville de Paris. Nous remercions donc Monsieur MARTINS d'avoir été sensible à nos nombreux arguments. Et je tiens aussi à féliciter directement le nouveau président qui sera le signataire de cette convention, qui est Michel CHIEZE qui fait un travail formidable. Et on l'a vu encore pour ce qui concerne l'occupation notamment du gymnase Roquépine puisqu'il faut savoir que l'OMS a joué un rôle important à nos côtés, aussi bien de communication envers les associations, les usagers, et les scolaires et en termes de relogement avec les services de la Mairie du 8^e arrondissement, que je remercie et la DJS. Ou, encore, sur le forum des associations, nous avons eu beaucoup de retours

positifs. Il faut savoir que l'OMS du 8^e arrondissement était partenaire, avec la Ville de Paris, et la Mairie du 8^e arrondissement, de cet événement. Je vous invite donc à voter pour. Et vous connaissez le bilan et les marges de progression que propose l'OMS 8. Je vous appelle donc à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération

26 ° / 2019 DU 220 Classification d'une nouvelle voie du 8^e arrondissement au titre des droits de voirie

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Je trouve que cette délibération est assez absurde parce qu'on nous dit que la place de l'Europe est sous le classement trois et que, finalement, on vous propose de la garder sous le classement trois. J'imagine que c'est suite à des dispositions légales particulières mais, finalement, cette classification reste la même. Après, évidemment, vous le savez, il y a eu la délibération qui a entraîné le changement de nom, et nous sommes très honorés, et c'est Madame le Maire qui avait demandé que cette place s'appelle place de l'Europe, Simone VEIL. Comme le nom a changé, nous devons revoir la catégorie. Mais on reste sur la même catégorie. Je trouve donc cela assez intéressant intellectuellement de voter sur un non-changement. Je vous invite donc à voter pour.

M. PACHECO : Je trouve cette délibération intéressante car cette place a été soi-disant embellie puisque je vous rappelle que nous avons voté 50 000 euros pour une œuvre artistique qui est totalement affligeante. J'invite tout le monde à aller la voir. Il y a des bouts de plastique mis le long de cette place et j'ai vérifié, cela ne coûte pas plus d'un euro. Cela veut dire que cela coûte environ 100 euros de matériel. Je veux bien que l'on paye une prestation d'artiste 50 000 euros mais je trouve cela très intéressant. Et, d'ailleurs, personne ne remarque qu'il y a une œuvre d'artiste puisque l'on croit juste que l'on attire l'attention des automobilistes sur la présence d'un rond-point par les catadioptrés. Je trouve assez amusant que ces 50 000 euros dépensés n'ont pas changé grand-chose à cette place. Je trouve donc cette délibération intéressante.

Mme BARLIS : Je voudrais d'abord répondre à Monsieur GAUGER car je trouve son intervention très surprenante étant donné les activités d'avocat qu'il exerce par ailleurs puisque, là, il me semble quand même que l'intitulé de la délibération est très clair. Il s'agit de la classification d'une nouvelle voie au titre des droits de voirie. Nous sommes donc obligés de le faire, puisque cela a changé de nom. On ne dit pas que l'on va changer la catégorie mais qu'il y a une nouvelle voie qui a changé de nom. Je ne comprends pas votre réflexion.

J'avoue que je n'étais pas rentrée de vacances et que je n'ai donc pas pu assister à l'inauguration planifiée vers le 25 août. Mais l'artiste était présente. Je déplore l'absence de réponse au bureau du conseil de quartier qui avait demandé que le quartier puisse être invité à cette inauguration. Ce conseil de quartier avait été frustré du fait que, lorsque la place a été nommée Simone VEIL, pour des raisons de sécurité et en raison de la présence de la Présidente de la Région, tout le monde n'avait pas pu être invité. Cela aurait constitué à cette occasion une opportunité. Le conseil de quartier l'avait demandé. La Ville avait préparé des affiches et, bizarrement, il a été impossible de les imprimer et de

les mettre autour de la place. C'est dommage parce que, justement, cela aurait été l'occasion. Il est facile, lorsque l'on passe devant, et que l'on ne dispose pas de tous les éléments, de le dénigrer. Mais il aurait été possible, alors, d'échanger avec l'artiste, et qu'elle puisse expliquer son projet. Je vous encourage vivement à aller voir son site Internet. Je trouve cela dommage. Il ne faut jamais oublier que lorsque l'artiste fait un projet c'est aussi pour interpeller les gens, car il y a des choses à dire. Donc, d'avoir empêché, même si une partie de la population n'aurait pas été convaincue, les gens du quartier d'échanger directement avec l'artiste en ne les prévenant pas, je trouve cela dommage.

Mme d'HAUTESERRE : Il ne me semble pas du tout que l'on ait souhaité agir de la sorte.

M. TILLOY : Le conseil de quartier a été invité et l'organisation de l'inauguration était prise en charge par la Ville de Paris. Si vous trouvez que cet événement a été mal organisé, ce sera consigné et des personnes de la Ville de Paris en seront informées.

Mme BURLIS : N'y-a-t-il pas eu une réunion préparatoire à cette inauguration à laquelle vous vous trouviez à la mairie de l'arrondissement ? C'est toujours la faute de la Ville...

M. TILLOY : Pouvez-vous me laisser finir ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est la Ville qui était en charge de cette manifestation.

M. TILLOY : Les affiches dont vous parlez ont été préparées 48 heures avant puisque cet événement était organisé 48 heures avant et je trouve que tout cela était très mal organisé, par la Ville de Paris.

M. BALADI : Et en plein mois d'août.

M. TILLOY : Et en plein mois d'août, à une date qui n'a pas été choisie de manière concertée puisque c'est la Ville de Paris qui a imposé cette date. Et même Madame le Maire n'a pas été sollicitée pour savoir si cette date pouvait lui convenir. Tout cela a été organisé intégralement par la Ville de Paris.

Mme LECUYER : Je reviens également sur cette œuvre qui ne m'a absolument pas convaincue. Si elle avait été gracieusement offerte par l'artiste, pourquoi pas. Mais, là, 50 000 € d'argent public ont été dépensés sachant qu'il y a des grilles qui sont en très mauvaises état, un tronçon de rue de Lisbonne contigu au métro...

Mme d'HAUTESERRE : Ne mélangez pas tout. Les grilles ne nous appartiennent pas.

Mme LECUYER : Nous aurions préféré que ces 50 000 euros servent à la réfection des grilles ou à d'autres choses. Par exemple la végétalisation...

Mme d'HAUTESERRE : Cette place a été rebaptisée place de l'Europe Simone VEIL parce qu'il s'agit d'une personnalité et première présidente du Parlement européen. Elle a donc été baptisée en ce sens, à ma demande. Par ailleurs, la famille de Simone VEIL a été sollicitée quand cette œuvre a été proposée par l'artiste. Il y a eu un jury qui s'est réuni à l'Hôtel de ville avec d'autres artistes, dans le cadre d'un appel d'offres. Cette artiste a gagné et je trouve donc que la manière dont vous qualifiez l'œuvre est dérangeante, en affirmant qu'il s'agit de plastique. Il y a d'autres artistes qui utilisent le plastique et qui en vendent. Un peu de respect pour Simone VEIL. Ce massif a été entouré de ce qui est considéré comme un collier parce que Madame Simone VEIL était reconnue comme une femme élégante et qu'elle portait souvent des colliers. L'artiste a argumenté qu'elle voulait le représenter et faire ce que vous appelez « des bouts de plastique », des réflecteurs. Il n'y a pas de lumière. Donc, ce n'est pas consommateur d'énergie. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'artiste, vous n'avez qu'à lui

écrire pour lui dire qu'elle est nulle et qu'elle n'a pas été capable de proposer une œuvre satisfaisante. Faites-le.

M. GAUGER : Madame le Maire, vous parlez de respect et j'aimerais demander justement du respect à ma collègue Madame BARLIS en lui rappelant le règlement intérieur concernant la prise de parole dont elle considère, apparemment, qu'il ne s'applique pas pour elle. Par ailleurs, j'ai le droit de dire les mêmes choses que vous mais de manière différente et je ne tolère pas que vous mettiez en doute mes activités professionnelles dans ce débat. Je trouve cela très petit et je ne l'ai jamais fait pour vous. J'aimerais qu'il en soit de même.

Mme BARLIS : Mais la délibération...

M. GAUGER : Vous n'avez pas la parole.

M. BALADI : Je reviendrai juste sur le fond. Je suis très étonné de la remarque de Madame LECUYER par rapport au budget puisqu'il faut bien redire à l'assistance qu'en Conseil de Paris il y a des budgets qui sont votés et que, en l'occurrence, il s'agit d'un budget de la direction des affaires culturelles. Soit on est d'accord soit on n'est pas d'accord. Mais, alors, il faut gagner la Mairie de Paris. Il faut bien qu'une majorité définisse un budget restreint pour la direction des affaires culturelles. Car ces éléments sont directement pris sur ce budget. On ne peut donc pas s'amuser à passer une ligne de budget à une autre ou, sinon, il faut passer par un vote en Conseil de Paris. J'ajoute que, lors de l'inauguration, au mois d'août, le 29 août, vous n'avez même pas la date, puisque vous n'y étiez pas. Effectivement vous n'étiez pas présente. Vous relayez des on-dit.

Mme BARLIS : Ne dites pas en plein mois d'août.

M. BALADI : Laissez-moi terminer. Les deux fils de Simone VEIL étaient présents et ont été consultés dans le choix de cette œuvre sachant qu'il s'agit d'une œuvre qu'ils ont approuvée alors qu'il y avait d'autres projets beaucoup plus dérangeants et coûteux qui auraient pu être choisis.

M. PACHECO : Je voulais dire que je suis d'accord avec les conseils de quartier puisque ce n'est pas l'œuvre qu'ils avaient défendue. D'autre part, il n'y a aucune corrélation avec le nom de la place, malgré la présence des enfants de Simone VEIL. Avec ce que je viens de dire, tout le monde peut juger du coût d'une œuvre. L'appel d'offres aurait pu être déclaré infructueux. Donc, ce n'est pas à l'artiste d'imposer à la Ville une dépense de 50 000 euros. Chacun jugera donc de la valeur de l'œuvre et j'ai le droit d'estimer que cette œuvre ne vaut pas 50 000 euros. J'espère qu'il n'y a pas des gilets jaunes qui vont apprendre que cette œuvre a coûté 50 000 euros parce qu'il faut quand même voir un peu le sens des réalités. Donc, moi, personnellement, j'estime que cette œuvre ne vaut pas ces 50 000 euros dépensés.

Mme d'HAUTESERRE : C'est votre appréciation.

M. TILLOY : Madame BARLIS, je ne remets pas en cause votre appréciation. Juste, sur le plan technique, j'indique que le conseil de quartier a participé au jury.

M. PACHECO : Oui. Mais je ne vais pas revenir sur les modalités. C'est un autre sujet. Notamment concernant un projet qui passe à la trappe. On ne va pas revenir là-dessus. Ce n'est pas le propos. Le fait de solliciter le conseil de quartier pour un avis ne change rien à mon jugement.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

27 ° / 2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens – Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges

M. André TILLOY : Cette délibération concerne le budget participatif des collèges pour un montant global de 549 151 euros. Nous sommes concernés à propos du collège Chaptal. Qui a choisi un investissement sur « un collège agréable » et un projet « mobilier, design, et innovant ». La subvention que nous allons voter concerne 40 000 euros accordés pour le collège Chaptal. J'entends les remarques de Monsieur PACHECO. Cela concerne la rénovation du CDI du collège Chaptal et cette subvention permettra donc de financer l'achat de mobilier allant de la banque d'accueil jusqu'aux rayonnages en passant par le coin lecture, le coin des périodiques, l'espace de travail et la documentation parascolaire. Cette délibération permettra de financer un devis qui s'élève à 48 000 euros à concurrence de 40 000 euros.

Mme BARLIS : Juste une précision. Pour Chaptal, cela ne concerne pas que du mobilier. Sinon on pourrait se demander pourquoi cela rentre dans le cadre du budget participatif. C'est dans la mesure où il s'agit d'un projet mobilier design innovant que les élèves vont choisir. C'est important de le préciser, pour que tout le monde le comprenne bien.

M. TILLOY : Cela dépend du mobilier. En effet, je dispose des photos. J'étais plutôt convaincu par le fait que c'était que cela permettrait d'entretenir le collège.

M. LEBEL : Merci, Madame BARLIS, pour votre intervention essentielle...

Mme BARLIS : Je ne vous permets pas de vous moquer.

M. LEBEL : Je ne me moque pas. Je la trouve essentielle.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix me cette délibération.

A L'UNANIMITE (12 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons maintenant les vœux.

28 ° / V08 2019 16 Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif au gymnase Roquépine

Mme LECUYER : Ce gymnase a été libéré fin août. Il est en travaux. Ce vœu s'adresse à la Ville de Paris.

- considérant la nouvelle occupation illégale du gymnase Roquépine par le DAL pendant 7 mois et sa libération fin août ;
- considérant les nombreuses associations sportives très lourdement pénalisées financièrement par l'impossibilité d'y exercer leurs activités depuis le 30 janvier dernier
- considérant que cette occupation illégale a été très préjudiciable pour tous : mal-logés, associations, adhérents, riverains...
- considérant la vulnérabilité manifeste du gymnase occupé déjà en novembre 2017 par le DAL (et qu'il y a une fragilité du dispositif puisqu'il y a eu deux intrusions en deux ans.)
- considérant l'importance du tissu associatif pour la vitalité de nos quartiers et le manque d'équipements sportif du 8^e arrondissement

Catherine LECUYER émet le vœu que la Ville :

- s'engage clairement sur une date de réouverture du gymnase
- sécurise l'accès au gymnase par un dispositif anti-intrusion et une procédure d'alerte afin d'empêcher une nouvelle occupation
- mette en place un accompagnement financier des associations pénalisées par cette occupation. Il faut en effet aider ces associations qui, pour certaines, sont très fragilisés et qu'il faut aider à repartir sur de bonnes bases

Mme d'HAUTESERRE :

Madame la Conseillère,

Nous avons déjà évoqué ce sujet, à plusieurs reprises, sur l'occupation illégale depuis le 31 janvier 2019 du Gymnase Roquépine par l'Association le DAL (Droit au Logement).

Comme vous l'avez souligné, l'Association le DAL a déjà mené une opération similaire en novembre 2017, sur le même site dans le 8^{ème} arrondissement.

Jean-Baptiste EYRAULT, le Président du DAL que j'ai reçu à la mairie, a rappelé une promesse du Président Emmanuel Macron qui aurait déclaré publiquement que « fin 2017, il n'y aura plus de sans abri en France ! » D'ailleurs, lors d'un débat citoyen dans la Drôme, un Gilet jaune a interpellé le Président de la République, lui reprochant de ne pas avoir tenu sa promesse.

Madame, faut-il rappeler que notre pays traverse une crise sociale et politique sans précédent, subissant des manifestations hebdomadaires depuis novembre 2018 menées par le mouvement des Gilets jaunes ? J'en profite pour vous signaler que le samedi 21 septembre serait la journée de tous les dangers, selon le Préfet de Police. J'ai reçu il y a une demi-heure environ, une autre information selon laquelle les gilets jaunes veulent aussi en faire « la nuit de tous les dangers ». Donc, si vous avez des voitures, je vous conseille d'essayer de les dissimuler où vous pouvez. Nous pensons en effet que Paris sera la cible des gilets jaunes, comme vous l'avez constaté, depuis un certain temps, ils ciblent en effet des villes, samedi dernier c'était Nantes mais c'était aussi Bordeaux.

Ce dossier était sensible et devait donc être géré avec prudence, en raison de la proximité du gymnase avec l'Élysée et le Ministère de l'Intérieur. Pendant les 8 mois d'occupation, mon objectif premier a été de ne pas médiatiser cette situation afin d'éviter toute surenchère dans un arrondissement devenu la cible des casseurs et que certains Gilets jaunes radicalisés veulent mettre à sac, considérant ses habitants comme de riches privilégiés et des nantis.

Les pourparlers menés par les autorités (Préfecture de Région, Mairie de Paris et moi-même) avec les occupants de cet équipement municipal n'ont pas été simples car leurs revendications étaient démesurées. Malgré tout, nous avons obtenu l'engagement du Président du DAL de libérer les lieux sans avoir recours aux forces de l'ordre.

Ce qui a été fait le 15 août.

Ainsi, dès l'évacuation du gymnase et à ma demande, les services de la Ville de Paris sont intervenus pour procéder à un nettoyage complet du site afin que les associations et les familles puissent retrouver leurs activités quotidiennes dans les meilleurs délais.

Bien entendu, les associations ont été informées de cette situation et je tenais à les remercier pour leur compréhension ainsi que les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports qui ont tout mis en œuvre pour préserver l'équipement.

Des dispositions qui sont prises, il ressort ce qui suit :

Le gymnase Roquépine a été nettoyé le 28 août et désinfecté le 29 août.

Hier, Décasport a livré 50 tatamis, 3 tapis de réception et les tapis dans l'entrée.

Concernant le faux plafond, les dalles et l'échafaudage ont été livrés et l'entreprise doit intervenir rapidement concernant ce point.

Nous sommes dans l'attente d'une date d'intervention pour remettre le système d'alarme en fonction. Nous avons engagé l'installation d'un miroir de surveillance et nous attendons le devis pour l'installation d'une gâche électrique sur la seconde porte qui sert de SAS.

Les tracés seront refaits durant les vacances de la Toussaint ainsi que la mise en peinture du vestiaire de la salle polyvalente.

Tous ces travaux sont entièrement pris en charge par la DJS dans sa totalité.

Nous espérons être en mesure d'ouvrir le gymnase le lundi 23 septembre, les équipes de la DJS mettent tout en œuvre pour assurer cette date.

Avec mon adjoint Grégoire GAUGER, l'OMS et la DJS, nous avons fait le maximum pour trouver aux associations des créneaux sur d'autres sites tout au long de la période d'occupation de Roquépine.

Les informations ont été données aux associations concernant la durée des travaux par les services de la DJS et ceux de la circonscription, et aussi par Grégoire Gauger, y compris, pour ce qui concerne leur prochaine réinstallation à terme.

Voilà les réponses que je peux apporter. Maintenant, effectivement, nous approchons de la période électorale et vous souhaitez récupérer un certain nombre de dossiers. Je le comprends parce que c'est dans l'air du temps. Mais je vous ai apporté la réponse. Et je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, je me vois dans l'obligation de voter contre.

M. GAUGER : Vous avez vraiment donné tous les éléments de manière exhaustive. Comme vous l'avez dit, Madame le Maire, le gymnase devrait réouvrir le 23 puisque les autorisations d'occupation temporaire ont été envoyées aux associations à la seconde où nous avons eu confirmation des services techniques que l'on pourrait réouvrir. Vous nous interpellez sur la sécurité et, évidemment, des procédures internes pour les agents techniques de la DJS vont être renforcées. Il y aura également des éléments techniques que l'on ne peut évidemment pas dévoiler mais qui seront renforcés. Mais cela ne pourra jamais être infaillible quand on voit que ce genre d'association arrive à rentrer dans de grands bâtiments comme par exemple le Parlement. La sécurité ne sera jamais maximale. Néanmoins, je pense que l'on peut, et c'est prévu sous l'autorité de Madame le Maire, sensibiliser également les associations. En effet, les parents n'ont pas le droit de rentrer dans les écoles. Ils s'arrêtent à la porte de l'école pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, les parents entrent dans le gymnase. Autrefois, ils allaient même sur les bancs. On le leur interdit, depuis la mi-mandature en faisant en sorte qu'ils ne puissent accéder qu'au sas. Je pense qu'il y a un vrai travail de sensibilisation à mener auprès des associations qui doivent prendre leur responsabilité. Je pense qu'elles comprendront que ces flux de parents constituent aussi une possibilité pour des associations comme le droit au logement de s'infiltrer. Nous prévoyons donc un effort de sensibilisation, des mesures concrètes en termes d'agents techniques, et des mesures concrètes en termes d'équipements pour renforcer tout cela. Sachant que les associations ont été systématiquement informées, au jour le jour, et que, à la mi-août, nous étions sur place. Nous avons réalisé des visites techniques, et nous avons publié les informations sur les réseaux sociaux. Nous avons envoyé ces éléments via l'OMS, chaque fois. Tout le monde a été informé. Je pense que nous avons fait le maximum et je pense donc que ce vœu a trouvé une réponse complète devant vous, Madame LECUYER. Il n'y a donc plus de raison de le voter.

M. PACHECO : Juste, avant de passer au vote, et pour ne pas l'oublier, concernant le 21 septembre, est-ce que le préfet vous a dit quel dispositif il comptait mettre en œuvre par rapport à cette journée et cette soirée à risque ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les journées européennes du patrimoine. Notre mairie a déjà été la cible d'individus qui sont venus décrocher le portrait du Président de la République. Le préfet suggère de fermer la mairie au moins ce samedi-là.

M. PACHECO : Le dispositif était un peu léger. Est-ce que l'on repart sur des mesures de fermeture ?

Mme d'HAUTESERRE : Comme c'est la journée du patrimoine, l'Élysée souhaite laisser la possibilité, puisque c'est l'institution la plus visitée, aux visiteurs d'y accéder. La place Beauvau également. Donc, le préfet nous a fait comprendre, à nous, et à d'autres institutions, qu'il serait plus positif pour nous de fermer parce que toutes les forces de l'ordre vont être concentrées dans ce périmètre et que s'il y a un problème, ils ne pourront pas intervenir rapidement sur place. C'est pourquoi, avec les services de la Ville, j'ai pris la décision, au moins pour samedi, de ne pas accueillir le public, étant donné ce que l'on a vu pour le 14 juillet où malgré les contrôles lors du défilé, les gilets jaunes ont quand même réussi à le perturber et ensuite à allumer des incendies sur l'avenue. Nous ne sommes pas capables de faire face à cette violence et nos agents ne sont pas formés à ce genre d'affrontement. Donc, par mesure de sécurité, il faut être vigilant car, au regard des informations dont nous disposons au fil des diverses réunions, il apparaît qu'il existe un vrai risque pour ce 21 septembre avec ce qui est considéré comme : « la journée de tous les dangers ». Je vous préviens les uns les autres, ne laissez pas vos voitures à l'extérieur. Dans leur nouvelle stratégie, ils ne mettent plus de gilet jaune. Ils se regroupent sur les Champs-Élysées, comme ils l'ont fait il y a 15 jours. Ils sont habillés comme vous et moi et à un moment cherchent à provoquer les policiers. On a également détecté qu'ils plaçaient des armes dans les voitures, dans les parkings. De même, au parc Monceau, des riverains nous ont signalé qu'ils y cachaient des sacs. Je l'ai signalé tout à l'heure au nouveau commissaire qui est arrivé il y a une semaine. Le nécessaire sera fait, vendredi, pour traiter ce problème. Des forces de l'ordre, des policiers vont être mobilisés de nouveau, mais les effectifs sont épuisés, certains sont en arrêt maladie. Nous avons conscience avec Monsieur le commissaire, que nous nous trouvons dans un climat insurrectionnel, au bord de la guerre civile. Si, demain, les forces de l'ordre nous disent qu'elles n'en peuvent plus et baissent les armes.....je ne sais pas si nous serons encore là.....

M. BALADI : J'abonde dans le sens de Madame le Maire. C'est le ressenti des policiers, aussi. Comme nous l'avons dit, la justice ne suit pas toujours et quand on voit concrètement le nombre de gilets jaunes qui ont réalisé de graves dégradations et sont interpellés ou même lorsqu'ils sont allés plus loin, ils ont de très bons avocats et le pourcentage de condamnation est très faible. C'est bien dommage.

Mme DESBONNETS : Il y a un nouveau commissaire ? Dans ce cas, il serait peut-être sympathique de prévenir l'ensemble des élus.

Mme d'HAUTESERRE : Je l'ai rencontré aujourd'hui.

Mme DESBONNETS : Vous auriez pu nous adresser un e-mail pour nous en informer. Puisque vous ne nous avez jamais informés de la prise de fonction des quatre précédents.

Mme BARLIS : Je souscris à cette intervention.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument. C'est républicain. Mon cabinet avait l'intention de le faire mais nous n'étions pas sûrs du maintien de ce rendez-vous. Ce commissaire vient d'arriver.

Mme BARLIS : Le précédent est parti ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, il est parti début septembre. C'est notre cinquième commissaire.

Mme LECUYER : Je vais maintenir mon vœu car de toute manière c'est un vœu que je présenterai au Conseil de Paris. Par contre vous m'avez renseignée sur la date de réouverture du gymnase, et sur la sécurisation, mais il me tient à cœur de solliciter la Ville pour qu'elle accompagne financièrement ces associations. Pour certaines, l'hiver a été extrêmement difficile.

M. GAUGER : Je voulais juste ajouter, car je l'ai oublié, que nous avons fait en sorte que les associations qui ont été le plus impactées et qui vont demander une aide, soient reçues à l'hôtel de ville pour discuter d'éventuelles compensations financières.

Mme d'HAUTESERRE : Nous passons au vote.

A LA MAJORITE (6 voix), le Conseil d'arrondissement **n'adopte pas** le vœu énoncé ci-dessus

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

ABSTENTIONS 4 : (M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BARLIS)

29 ° / V08 2019 17 Vœu de Mme Catherine LECUYER relatif à l'isolation thermique de l'école Louis de Funès

Mme LECUYER : Ce vœu fait suite à l'épisode de canicule du mois de juin qui a permis de mesurer une fois de plus combien cette école était sensible à tous les épisodes de chaleur. C'est une école récente.

- considérant l'épisode de canicule de la fin juin 2019 susceptible de se reproduire dans les années à venir
- considérant l'école Louis de Funès livrée il y a 3 ans et qui est particulièrement exposée à la chaleur compte tenu de ses façades vitrées
- considérant qu'en juin 2018, il avait été relevé 35 degrés dans l'une des classes hors épisode de canicule
- considérant les nombreux signalements faits par les parents d'élèves et enseignants lors des conseils d'école sur l'insuffisance de ventilation

Catherine LECUYER émet le vœu que la Maire de Paris :

- fasse réaliser un audit de l'isolation thermique de l'école Louis de Funès ;
- communique les résultats de cet audit aux élus du 8ème arrondissement ;
- indique aux élus du 8^e arrondissement les mesures correctrices des hausses de température qui seront prises dans les meilleurs délais et suivant quel calendrier ;
- tienne les élus du 8^e arrondissement régulièrement informés de la bonne mise en œuvre des mesures décidées.

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons sollicité les services techniques de la ville.

Concernant les questions relatives à votre vœu, je vais vous apporter les réponses fournies par les services de la Ville.

S'agissant d'un audit de l'isolation thermique de l'école Louis de Funès, la DCPA va mettre en place un système d'enregistrement des températures avec un accès à distance de ces températures via la Supervision Energétique des Bâtiments. La conception de l'école comprenait un principe de free cooling pour le confort d'été (principe de surventilation nocturne pour obtenir le jour des températures intérieures du bâtiment inférieures à celles enregistrées à l'extérieur).

Ce système de rafraîchissement était asservi à une détection de présence. Il ne pouvait donc pas être mis en route la nuit vu l'absence d'occupant dans les locaux de l'école. La STEGC en 2017 a supprimé cet asservissement. La STEGC a pris en exploitation jusqu'alors concédé, le chauffage et le système de ventilation de l'école cet hiver 2018-2019. La supervision énergétique des bâtiments permettra aux services de la Ville d'avoir le plus d'informations factuelles sur les températures et d'être ainsi plus réactifs quant aux solutions à mettre en œuvre.

S'agissant de communiquer les résultats de cet audit aux élus du 8^e arrondissement, ils vous seront transmis.

Enfin, les élus du 8^e arrondissement disposeront des mesures correctrices des hausses de température qui seront prises dans les meilleurs délais et du calendrier. Il est à noter, dans un premier temps que la SLA peut faire poser des films adhésifs sur les vitrages pour abattre le facteur solaire. Ce dispositif a un effet réel pour le confort d'été. L'instrumentation pour relever les températures mis en place par la STEGC permettra d'en mesurer l'effet. Les travaux de pose des films peuvent être réalisés pendant les vacances de printemps 2020, après accord de l'architecte concepteur de l'établissement. La STEGC peut instrumenter à tout moment. Dès le retour sur pose de film, et températures enregistrées, un état des lieux sera communiqué aux élus.

Monsieur le Maire, mon prédécesseur ici présent, ce nouvel établissement, vous le concevrez, n'était pas bien conçu car le fait de disposer des classes orientées plein sud avec le soleil qui tape à partir du mois de mai n'était pas pertinent.

M. LEBEL : Je suis d'accord avec vous. Mais je ne suis pas architecte.

Mme d'HAUTESERRE : Je sais bien mais, à l'époque la Ville a joué un rôle.

M. LEBEL : Ce n'est pas moi qui ai choisi l'architecte. Ce n'est pas moi qui l'ai présenté et accepté. Il y a des commissions.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous demande juste de reconnaître ces difficultés. Vous êtes au courant de ces difficultés. Ainsi, aujourd'hui, pour les régler, on pourrait envisager de casser la baie. Mais l'architecte n'en n'a pas du tout l'intention, car il s'agit de son œuvre... Nous avons réussi à obtenir un certain nombre d'avancées pour préserver la sécurité des enfants après un an de pourparlers. Pour gérer la chaleur du fait des baies vitrées, la seule réponse que les services nous ont apportée est celle que je vous ai lue. Nous sommes très attentifs sur ce dossier. Mais nous savons que depuis 3 ou 4 ans il fait de plus en plus chaud l'été. Le directeur de l'école prend des mesures et en tant qu'élus de l'arrondissement, nous entendons ce que nous disent les parents. Nous donnons de l'eau, nous avons fait installer des ventilateurs, des colonnes rafraîchissantes.

M. LEBEL : Ce n'est pas la seule école en France qui est orientée plein sud.

Mme d'HAUTESERRE : Oui mais, dans certaines écoles, l'architecte avait certainement prévu des volets, des stores, ou des persiennes.

Mme DESBONNETS : Cette histoire n'est pas possible. On ne peut pas croire que l'on ne va pas obtenir à un moment donné l'accord de l'architecte. Il faut mettre des stores, de la climatisation au lieu de mettre des films qui placent les enfants dans le noir.

Mme BURLIS : Pour une fois je vais être d'accord avec Monsieur LEBEL, ce qui est très rare. Je suis d'accord avec vous. Au moment du choix de la construction d'une nouvelle école, c'est toujours très difficile car nous ne sommes pas architectes et ils nous présentent de très belles maquettes, de très beaux projets. Mais, dans tous ces types de projets, j'ai souvent remarqué que les architectes ont tendance à se soutenir les uns les autres pour faire passer des projets et, quand on pose des questions techniques, on nous oppose que des éléments font que cela peut fonctionner. Ainsi, au moment de l'attribution, avec le jury, tout va bien. Et ce n'est pas le cas dans la réalité. Mais il faut donc prendre des mesures concrètes avec des stores notamment.

M. LEBEL : Il faut se retourner vers l'architecte, effectivement. Mais ce n'est pas à nous de le faire. C'est à la Ville, aux services techniques de mettre l'architecte devant ses responsabilités. Pour modifier les choses.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme LECUYER : Non car en fait je m'adresse à la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Nous votons donc.
(Départ de M. PACHECO)

A LA MAJORITE (6 voix), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le texte énoncé ci-dessus

Suffrages exprimés POUR le projet: 4 (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

ABSTENTION 1 : (Mme Corine BARLIS)

30 ° / V08 2019 18 Vœu de Mme Corine BARLIS, relatif au stationnement anarchique de trottinettes électriques et vélos sur les trottoirs dans le 8ème arrondissement

Mme BARLIS : Ce vœu concerne le stationnement des trottinettes électriques et des vélos en free floating que les gens prennent et laissent où ils le veulent. Nous avons en effet tous remarqué dans Paris mais pas seulement, aussi dans les grandes villes, qu'il y a une multiplication, ces deux dernières années, de ce type d'entreprises et de services. Ils peuvent bien sûr être très pratiques mais ils ont des effets pervers négatifs sur notre vie quotidienne.

- considérant les difficultés posées par la multiplication des services de trottinettes électriques et de vélos en free floating, et considérant les nombreuses interpellations des habitants sur le sujet lors des conseils de quartier, ou sur les réseaux sociaux
- considérant les mesures prises par la Ville de Paris afin d'organiser cette nouvelle activité économique par le biais de la signature d'une charte avec ces opérateurs privés (je rappelle que, récemment, la Ville de Paris a signé avec tous ces opérateurs une charte qui les oblige, lorsqu'ils mettent à disposition dans un quartier leur flotte, soit de trottinettes, soit de vélos, à ne pas les mettre sur le trottoir mais à les mettre à des endroits où, normalement, sont déjà prévus des stationnements de deux-roues ou de vélos, etc.) J'ai pu constater que cela fonctionne correctement lorsque l'entreprise livre les véhicules mais que cela ne dure guère puisque, après les gens les reprennent et les mettent partout. La Ville de Paris avait demandé que, dans le cadre de la loi mobilité ces demandes puissent être prises en compte pour que la ville ait plus de moyens d'action. Mais, pour des raisons de politique politicienne, cela n'a pas été le cas et, aujourd'hui, on se retrouve toujours avec une forme d'anarchie dans les rues parisiennes.

Nombre de maires d'arrondissement ont, avec succès, parce que cela fait réfléchir, médiatisé cela, et du coup, les opérateurs et peut-être même les utilisateurs sont plus vigilants

Je propose donc un vœu pour que, vous, Madame la Maire, du 8^e arrondissement, vous fassiez appel aux services de la DPSP, les services de la Ville, afin que des opérations coup de poing soient réalisées, comme dans d'autres arrondissements, afin d'enlever systématiquement les trottinettes et les vélos stationnés sur les trottoirs de nos quartiers afin de faire comprendre aux opérateurs que cette anarchie n'est plus tolérée dans nos quartiers.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère,

Votre vœu relatif au stationnement des trottinettes électriques et vélos sur les trottoirs dans le 8ème arrondissement nécessite une réponse pour éclairer le public présent ce soir.

C'est un vrai fléau qui concerne les piétons que nous sommes et ne touche pas exclusivement le 8ème arrondissement, mais malheureusement, l'ensemble de la Capitale.

La mise en service des trottinettes et son développement d'une manière anarchique provoquent, à juste titre, j'en suis totalement consciente, l'énerverment de nos administrés et parmi eux, des populations les plus fragiles : les personnes âgées.

Ainsi, réglementer cette activité est indispensable. Il convient toutefois de bâtir une base juridique solide pour répondre à ce phénomène et le canaliser. Un débat entre Madame la Maire de Paris et le Ministre de l'Intérieur est ouvert à ce sujet. Madame Anne Hidalgo a activement proposé au Ministre de modifier le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) dont nous attendons les résultats prochainement.

Dans cette attente, et vous le savez, je ne suis pas restée inactive et j'ai demandé à Monsieur le Commissaire général, Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection à la Ville de Paris, Michel Fekay, d'engager très rapidement des opérations.

À ce stade 141 procès-verbaux liés à la circulation sur les trottoirs ont été dressés ainsi que 231 procès-verbaux pour stationnement anarchique. Enfin, 134 mises en fourrière ont été réalisées depuis mars 2019.

Bien entendu, j'ai demandé à ce que tous les abus soient sanctionnés et une intensification de ces sanctions. La Maire de Paris a engagé de son côté de nouvelles négociations avec les opérateurs. Comme vous le constatez, les actions sont entreprises à tous les niveaux, conscients que nous sommes des difficultés que posent ces nouveaux modes de déplacement.

Aussi, au vu des éléments fournis, je vous propose de retirer votre vœu sinon j'appellerai à voter contre.

M. LEBEL : Je trouve le vœu de Madame BURLIS tout à fait excellent. Je ne lui trouve qu'un seul défaut. C'est la première ligne : « sur proposition de Corinne BURLIS ». Je suis d'accord pour voter un vœu qui commencerait par : « le conseil d'arrondissement émet le vœu ». Si c'est vous je ne vais pas le voter. Si c'est le conseil d'arrondissement, je vote.

M. BALADI : Sur la rédaction, je suis d'accord avec Monsieur le Maire honoraire. J'ajouterai aussi que c'est une réponse à un vrai problème mais qu'il ne s'agit peut-être pas de la bonne réponse. : « Des actions coup de poing » pose la question de qui sera verbalisé. S'il s'agit des opérateurs ou pas. Il s'agit de déterminer comment agir au mieux. Nous sommes tous d'accord qu'il s'agit d'un vrai fléau. Nous sommes régulièrement saisis à ce sujet.

Mme BURLIS : Cela se passe déjà dans certains quartiers nous dit-on. Mais il faut déterminer où et quand, sachant qu'il semble qu'il y ait beaucoup d'agents mobilisés pour ces opérations coup de

poing. Cela nécessite une vraie mobilisation. À quelle date, et dans quels quartiers le faites-vous puisque vous nous dites que vous le faites déjà ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est la Ville de Paris....

M. BALADI : Bien sûr, ailleurs c'est toujours mieux, l'herbe est toujours plus verte ailleurs... Concrètement, Madame BARLIS, si cela mobilise une dizaine d'agents, cela veut dire que vous mobilisez des agents qui sont dans les parcs et jardins. Je pense notamment à deux parcs et jardins où il y a régulièrement des problèmes de sécurité, avec des agents qui sont aussi en mobilité. Quand on appelle la DPSP et le CVO à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, il y a une équipe de quatre personnes qui tournent dans tout Paris. Je vous dis la vérité de ce qui se passe. Où allons-nous mobiliser les agents pour enlever des trottinettes ? Une dizaine d'agents ? Bravo !

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur NAJDOVSKI organise une réunion pour faire un point sur la régulation de l'activité des opérateurs de trottinettes en flotte libre mercredi 25 septembre à 16 heures. C'est une invitation de la Ville. Celles et ceux qui souhaitent y assister peuvent le demander. C'est normalement adressé aux maires d'arrondissements, aux directeurs de cabinet, aux présidents de groupes.

Je mets ce vœu aux voix.

M. LEBEL : Est-ce que Madame BARLIS supprime le début ?

Mme BARLIS : Soyons fous !

M. LEBEL : Donc il y aura la mention « le conseil d'arrondissement. »

Mme BARLIS : De toute façon cela énerve tous les Parisiens.

M. LEBEL : Alors, je suis d'accord. Ce sera donc : « le conseil d'arrondissement émet le vœu. »

Mme BARLIS : Madame le Maire n'a pas l'air d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Vous me reprochez de ne pas être à l'écoute et quand je suis à l'écoute vous dites que je suis... Initialement, mon équipe ne voulait pas voter.

M. LEBEL : C'est un vœu du conseil d'arrondissement.

M. BALADI : Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Nous, nous n'avons pas le droit de ricaner, de rigoler, mais vous, vous le faites tout le temps.

Mme BARLIS : Oui, je le fais. Vous avez eu 10 jours pour en débattre entre vous.

M. GAUGER : Nous n'avons pas le temps de nous coordonner sur une proposition qui vient d'être faite à l'instant.

M. BALADI : Vous faites un pas en avant en modifiant votre vœu. Nous sommes aussi ouverts. Personnellement, je rajouterai, au-delà de l'action coup de poing, « ou tout autre action. ». Car, que signifie une action coup de poing ? Si ce n'est que de la communication pour faire une photo sur Twitter avec le Maire et les agents en cinq minutes, avant de s'en aller. Pour moi, ce n'est pas un travail de fond. Je vous le dis vraiment.

Mme d'HAUTESERRE : Donc, vous amendez votre vœu. Ce n'est donc plus un vœu de Madame BURLIS, mais un vœu du conseil d'arrondissement.

Mme BURLIS : Je suis d'accord pour l'amender mais sans la modification de Monsieur BALADI. Je tiens aux opérations coup de poing.

Mme d'HAUTESERRE : Donc, je mets aux voix ce vœu qui sera le vœu du conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement. Parfait.

Mme BURLIS : Le principal, c'est que l'on avance.

A L'UNANIMITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **adopte** le vœu énoncé ci-dessus

31 ° / Q08 2019 14 Question orale de Madame Corine BURLIS, relative aux réunions des Conseils de quartier avant les élections municipales de 2020

Mme BURLIS : Madame la Maire,

Par le biais d'un mail de votre adjoint, adressé aux bureaux des Conseils de quartier, nous avons appris que vous refusez que les conseils de quartier se réunissent d'ici à la fin de la mandature. Pouvez-vous nous en expliquer les raisons et sur quel article du code électoral vous vous appuyez ?

Car il n'est écrit nulle part dans le code électoral, concernant les conseils de quartier, qu'ils ne peuvent pas se réunir avant les élections. La seule prudence à mettre en œuvre concerne les élus sortants pour ne pas qu'ils en profitent pour en faire une tribune électorale pour mettre en avant ce qu'ils ont fait. Mais, à partir du moment où ce ne sont pas les élus mais les citoyens qui sont à la tribune et qui débattent entre eux avec un bureau de conseil de quartier qui a choisi l'ordre du jour, cela ne pose pas problème. Le deuxième point concerne la méthode et la forme puisque vous avez mis, en cette période de rentrée, devant le fait accompli les conseils de quartier puisque certains avaient prévu de se réunir. Vous ne leur avez absolument pas dit en amont, au mois de mai et juin, de faire attention et que, s'ils voulaient faire des réunions, ils devaient le faire avant l'été parce que après, vous n'accepteriez plus la réunion. Il y a donc à la fois un problème de fond et un problème de forme sur ce sujet. Ce n'est pas la première fois que je suis amenée à parler de démocratie participative et des conseils de quartier, car nous avons quand même un vrai problème dans cet arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Evidemment, seulement dans cet arrondissement ! Pas dans les arrondissements gérés par la gauche ! Bien sûr !

Mme BURLIS : Je m'explique et, après, vous répondrez. Nous avons tous en tête le conseil de quartier Europe qui a été interdit de se réunir durant deux ans, sans salle et sans date. J'en veux pour preuve le fait que tout le bureau a démissionné en bloc. On a donc un vrai problème. Et, là, j'ai le sentiment que les citoyens ont besoin de s'exprimer dans leur conseil de quartier.

M. LEBEL : Madame le Maire, cela devient politicien. Alors, vous allez m'autoriser à quitter la salle.

Départ de M. François LEBEL

Mme BURLIS : Trouvez-moi l'article du règlement intérieur qui le justifierait.

Mme d'HAUTESERRE : Madame la Conseillère,

Comme vous le savez certainement, les Conseils de quartier sont des instances consultatives qui ont vocation à permettre une information réciproque entre les élus et les habitants des quartiers.

Les habitants y évoquent les projets des acteurs du quartier et les élus présents répondent directement aux questions posées.

Les fonctionnaires de la Ville de Paris ainsi que ceux de la Préfecture de Police sont invités à participer à ces réunions afin que les échanges soient directs.

Selon la loi du 27 février 2002 relative à la Démocratie de proximité, les conseils de quartier ne peuvent plus se réunir dans les trois mois qui précèdent les élections municipales.

Cependant, depuis les élections municipales de mars 2014, les règles applicables en période préélectorale ont évolué et la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 a renforcé les sanctions financières et pénales en cas de violation des règles en période préélectorale.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'art L. 52-1, à compter du premier jour du 6ème mois précédant le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des Collectivités intéressées par le scrutin. Cette interdiction concerne les actions de promotion des projets réalisés ou toutes communications sur la gestion locale qui pourraient avoir un impact électoral.

Durant cette période, il est interdit à tout agent de l'autorité publique ou municipale et aux fonctionnaires de Police de participer aux réunions publiques afin de respecter les consignes strictes dans le cadre de leur fonction.

Ainsi, le principe de précaution m'a amenée à être prudente dans ce domaine et m'oblige à respecter les règles qui s'imposent en période préélectorale.

Je souhaite que mon adjoint à la Démocratie participative s'explique sur l'échange qu'il a eu avec une personne habitante rue de Ponthieu concernant la tenue des réunions publiques.

M. TILLOY : C'est très simple. Il s'agit d'un e-mail du 8 septembre dans lequel j'indique : « la période électorale approchant, nous n'organiserons pas de réunion de quartier dans les prochains mois. » C'est tout simplement cela.

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a pas eu d'interdiction.

Mme BURLIS : Cela revient au même. Vous indiquez que, à partir du 8 septembre, il n'y aura plus de conseil de quartier. J'ai envie de dire que c'est à vous que vous ne faites pas confiance. Ce n'est pas aux citoyens. Parce que vous ne vous faites pas confiance pour ne pas transformer cela en tribune politique.

Mme d'HAUTESERRE : Qu'est-ce que vous êtes en train de faire, là ?

Mme BURLIS : Je n'en fais pas une tribune politique.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS, vous qui connaissez le monde politique, dans une réunion publique est-ce que vous maîtrisez la parole de tous ceux qui sont présents ?

Mme BURLIS : C'est votre parole qui doit être maîtrisée.

Mme d'HAUTESERRE : Que comptez-vous faire ? Vous souhaitez faire une réunion entre vous ? Les fonctionnaires ne sont pas présents, les élus ne sont pas présents, vous voulez faire une réunion entre vous ? Et les questions, comment y répondez-vous ? Si vous faites une réunion publique, c'est pour apporter des réponses.

M. BALADI : Sauf si la stratégie est, peut-être, de « planter » les différents élus ou candidats. Je ne sais pas si c'est cela mais il n'y pas eu de conseil de quartier à l'automne 2013, je le rappelle.....

32 ° / V08 2019 19 Vœu présenté par Corine Barlis, élue socialiste, relatif aux travaux en cours de réalisation rue de Ponthieu

Mme d'HAUTESERRE : Nous votons pour ou contre la procédure d'urgence pour ce vœu arrivé hors délais. Qui est pour ? Contre ?

A LA MAJORITE (6 voix), le Conseil d'arrondissement n'accepte pas d'introduire ce vœu en séance

Suffrages exprimés POUR l'introduction en séance: 4 (Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS et le pouvoir de Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Corine BURLIS)

Suffrages exprimés CONTRE l'introduction en séance: 6 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Pierre LELLOUCHE, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Bérengère de REYNIÈS, M. André TILLOY)

Mme BARLIS : Donc, on ne peut même pas parler de ce vœu. Vous voyez. Les travaux sont en train de se terminer. On ne peut même pas en parler.

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y aura plus de travaux.

33 ° / Q08 2019 14 Question orale de Madame Corine BARLIS, relative au vote pour le Budget Participatif 2019

Mme BARLIS : Du 6 septembre au 22 septembre les Parisiennes et les Parisiens sont amenés à se prononcer sur différents projets déposés, au niveau parisien et au niveau local, dans le cadre du Budget Participatif 2019. Initié par l'Hôtel de Ville la mise en œuvre sur le terrain de ce vote vous incombe en tant que Maire d'Arrondissement.

Parallèlement au vote électronique, différentes urnes physiques sont mises à disposition ponctuellement dans le 8^e dans des lieux stratégiques. Ce fût notamment le cas le mercredi 11 septembre à l'Hôtel Beaujon. Or il m'a été signalé plusieurs dysfonctionnements au cours de cette journée :

-un manque de bulletins de vote au cours de la journée empêchant les personnes présentes de voter immédiatement

-l'agent présent pour faire procéder au vote a influencé les électeurs. Je voudrais préciser, pour que cela ne soit pas mal compris que je ne veux pas dire qu'il a voulu influencer le résultat du vote, ce n'est pas ça, je le précise, oralement mais, les gens m'ont dit, et cela les a choqués qu'il avait très certainement dû être malformé ou mal informé parce qu'il a dit aux gens qu'ils ne pouvaient pas voter pour 1, 2 ou trois projets mais qu'ils devaient voter pour quatre projets ; sinon, il ne prendrait pas en compte leur vote. Or, ce n'est absolument pas l'esprit du budget participatif, puisque l'on peut voter pour 1,2, ou trois ou quatre projets. Quatre étant un maximum. Je me permets de l'indiquer car il n'y a pas qu'une seule personne qui me l'a signalé. Lorsqu'il y a plusieurs personnes qui affirment la même chose, j'ai tendance à les croire.

Les représentants des parents du Conservatoire étant à l'initiative du projet de création d'un auditorium se sont, bien évidemment, fortement mobilisés pour que leur projet soit retenu et sont pénalisés par ces dysfonctionnements.

Je rappelle que plusieurs personnes d'une même famille, y compris les enfants peuvent voter au budget participatif même s'il y a un âge minimum.

C'est pourquoi Madame la Maire, je vous demande :

- est-il possible de prévoir une autre journée de vote à l'Hôtel Beaujon avant le 22 septembre ?
- est-il possible de s'assurer que les agents, présents sur le terrain, soient correctement formés et qu'ils soient les garants d'un vote irréprochable ?

M. TILLOY : Quand avez-vous reçu cette information ?

Mme BARLIS : J'ai reçu, lors d'une même matinée, quatre appels.

M. BALADI : Alors, pourquoi ne nous l'avez-vous pas dit avant ?

M. TILLOY : C'est donc dans la matinée que vous avez eu quatre appels ? Qu'avez-vous fait à ce moment-là ?

Mme d'HAUTESERRE : Je vais répondre

Madame la Conseillère,

Comme chaque année, le budget participatif rencontre dans notre arrondissement un vif succès. J'ai été, cela mérite d'être rappelé, une des premières, sinon la première Maire d'arrondissement à être partie prenante pour accompagner le budget participatif. Ce rappel me semble important par rapport à votre question.

Concernant l'organisation spécifique à notre arrondissement et à celle des vacataires, elle est similaire à celle de tous les arrondissements parisiens.

L'Hôtel de Ville définit le nombre de vacataires disponibles par arrondissement et gère leur formation. La Mairie d'arrondissement a, quant à elle, la responsabilité du recrutement. Le 8ème, en 2019, dispose d'un quota de 4 Emplois temps plein répartis dans les faits sur 7 agents

Les bulletins de vote sont imprimés uniquement par l'Hôtel de Ville et la dotation initiale est basée sur le nombre de vote constaté l'année précédente.

Les éventuels réassorts nécessitent un délai de 48 heures.

Les Mairies ne sont pas autorisées à faire de photocopies (sinon cela pose des soucis lors du dépouillement à cause de la lecture électronique).

La présence pour chaque urne de bulletins en nombre suffisant représente donc un travail d'intendance difficile, puisque sans stock de sécurité, il faut estimer le nombre de votants par urne et anticiper les réassorts.

Historiquement, les sites de la Mairie, de la piscine et du parc Monceau connaissent des fréquentations plus élevées que celle de l'Hôtel Beaujon. Pour ce dernier, sur les 3 premiers jours de 2019, la fréquentation constatée a été en augmentation, avec 153 électeurs recensés (78+44+31), mais essentiellement du fait du premier jour de vote.

Le mercredi 11 septembre, dernier jour de présence à Beaujon, le site a connu une forte affluence avec 264 votants. Soit plus en un seul jour que le total des votes cumulés 2017 et 2018.

Si bien que le vacataire a dû interrompre la votation au cours de l'après-midi, quelques minutes, pour pouvoir se réapprovisionner auprès de son collègue de la piscine située à proximité.

J'ajoute que le scrutin est ouvert depuis le 6 septembre et se poursuit donc jusqu'au 22 septembre.

Je rappelle que les agents ont reçu une formation de la Mairie de Paris et l'agent vacataire, dans cette affaire, n'est nullement incriminé de mon point de vue. C'est ce qu'il ressort de l'enquête que j'ai faite diligemment.

J'en veux pour preuve la très forte hausse des participants au budget participatif.

Mme BARLIS : J'entends que la formation dépend de l'hôtel de ville. Par contre, excusez-moi, Madame la Maire, mais vous ne pouvez pas, comme chaque fois, vous décharger sur l'hôtel de ville. Madame la Maire, je vous ai écoutée patiemment, et acceptez que je vous réponde. Il arrive un moment où c'est vous qui êtes sur le terrain, qui connaissez votre arrondissement, qui connaissez ou devriez connaître les parents du conservatoire. Vous savez très bien que cela fait pratiquement deux ans qu'ils se mobilisent sur le sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Et, moi, depuis quatre ans.

Mme BARLIS : Ce n'est pas ce qu'ils me disent. Et ce n'est pas le débat.

Mme d'HAUTESERRE : Tout le monde fait de la politique dans cet arrondissement.

Mme BARLIS : Vous savez comme moi qu'ils ont poussé pour mettre ce projet. Vous imaginez bien qu'ils vont suivre les conseils que tout le monde a pu leur donner c'est-à-dire en mobilisant un maximum toutes les personnes concernées. Mais c'est aussi à vous de signaler s'il va y avoir plus de votants et donc de prévoir plus de bulletins.

C'est aussi cela, gérer un arrondissement. Vous ne répondez pas à la question. Est-ce que vous êtes prête à organiser un nouveau vote là-bas ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous ne pouvons pas refaire de vote sans demander l'autorisation à la Ville.

Mme BARLIS : Eh bien faites-le !

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons faire une demande pour voir si oui ou non nous pouvons prolonger le vote. Entre le 21 et le 22 septembre, toutes les structures vont être fermées... Nous sommes dans une société moderne, et les gens peuvent voter de manière électronique, vous le savez.

Le prochain conseil se tiendra mardi 29 octobre 2019 à 19h.

Mme LECUYER : Cela tombe en plein milieu des vacances scolaires. Pour les fêtes de la Toussaint.

Mme d'HAUTESERRE : C'est par rapport au Conseil de Paris. La campagne électorale a commencé. Tout le monde veut être consigné sur le PV. Je vous souhaite une excellente soirée. Rendez-vous au mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h30.



Jeanne d'HAUTESERRE